



**Budget
primitif 2018**
rapport de présentation

conseil municipal
lundi 26 mars 2018



ville d'echirrolles

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
LE BUDGET PRINCIPAL.....	11
1 ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS.....	13
1.1 Équilibres financiers fondamentaux du budget principal.....	15
1.2 La chaîne de l'épargne.....	16
1.3 Synthèse des ratios réglementaires.....	18
2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT.....	19
2.1.1 La fiscalité directe .	22
2.1.2 La fiscalité indirecte.....	26
2.2 Les concours financiers	26
2.2.2 Les compensations fiscales	30
2.2.3 Réforme de la taxe professionnelle et le FDPTP	31
2.2.4 Les dotations de la Métropole.....	33
2.4 Les recettes courantes.....	35
2.5 Les atténuations de charges.....	36
2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole.....	36
3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	37
3.1 Les dépenses courantes des services.....	41
3.2 Les dépenses de personnel	42
3.3 Les dépenses de transfert	44
3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville	45
3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	46
3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville.....	46
3.3.4 Les autres dépenses de transfert.....	47
3.4 Le FPIC.....	48
L'INVESTISSEMENT.....	51
4.1 Les dépenses d'équipement.....	53
4.2 Le financement des investissements.....	57
5 L'ENDETTEMENT.....	59
6 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	69
7 – LE BUDGET DU CENTRE VILLE.....	73
8 - ANNEXES.....	77
Répartition des subventions aux associations.....	79

PREAMBULE

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du centre ville. Depuis le 1er janvier 2015, le budget annexe de l'eau a été transféré à la Métropole.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers du budget principal. Elle inclut la présentation des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

La deuxième partie du document présente le budget principal organisé autour des cinq points suivants :

- les ressources de fonctionnement
- les charges de fonctionnement
- l'investissement
- l'endettement
- les engagements hors bilan

Enfin, la troisième partie du rapport expose la synthèse des crédits inscrits au budget annexe du centre ville. Ce budget reprend les opérations financières relatives à l'aménagement du Centre Ville. Il est assujéti à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de programmation artistique et culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachées au budget principal de la Ville et ne sont donc pas présentées dans le présent rapport.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (voir la maquette budgétaire).

Le rapport de présentation ne reprend que les mouvements réels. Les écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses, ne sont donc pas présentées dans les développements qui suivent. L'exhaustivité des inscriptions budgétaires figure dans la maquette budgétaire.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions sont prévues en section d'investissement (compte 024) à la différence du compte administratif où elles apparaissent en section de fonctionnement (compte 775).

Les données comparées avec les villes de la strate démographique 20 000 à 50 000 habitants issues du site collectivites-locales.gouv.fr concernent la dernière année connue de la strate, soit l'exercice 2016.

INTRODUCTION

Si l'État, lors de la Loi de Finances 2018, a abandonné le principe d'une réduction de ses concours financiers aux collectivités locales et intercommunalités en les faisant contribuer au redressement des finances publiques, il les contraint toutefois à réduire leurs dépenses de fonctionnement et leur recours à l'endettement en leur imposant « un nouveau pacte financier ».

La prospective 2018-2020 a été actualisée lors du DOB 2018 pour sécuriser le rétablissement des équilibres financiers (Ciblage d'un niveau d'épargne brute de 4 M€ et d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans en 2020).

La stratégie financière déployée doit permettre à la ville d'Echirolles de retrouver une capacité d'intervention renouvelée dans un contexte de baisse massive des concours de l'État depuis 2011 (5,4M€).

Elle reste fondée sur l'objectif politique de ne pas agir sur le levier fiscal que ce soit sur les taux et/ou les dispositifs d'abattement. Pour y répondre, la ville est contrainte d'une part, de diminuer ses dépenses courantes et d'autre part, de limiter son niveau d'investissement aux ressources mobilisables (épargne nette générée, produits de cession, subventions, emprunts strictement limités pour répondre à l'enjeu de désendettement) .

Le Budget Primitif 2018 répond à la trajectoire indiquée lors du débat d'orientation budgétaire.

Les dépenses de gestion (49,3M€) diminuent de -0,9% ou -0,450M€ traduisant la poursuite des efforts de rationalisation des services communaux ainsi que la réinterrogation du niveau des interventions publiques (impacts budgétaires sur les charges à caractère général, les charges de personnel et les dépenses de transfert).

Compte tenu des recettes de gestion escomptées (52,6M€) et du niveau des charges financières (0,8M€), le niveau d'épargne brute s'élève à 2,7M€ (+1,2M€ comparativement au BP 2017).

L'engagement sur la capacité de désendettement est également tenu pour 2018 soit 19,9 années au 1^{er} janvier. Elle est la résultante de l'épargne brute prévisionnelle dégagée grâce aux économies de charges budgétées et de la limitation d'un recours à l'emprunt de 1,4M€ (objectif de désendettement de 3,1M€ fin 2018 pour atteindre un stock de dette de 50,5M€). Pour tenir cette contrainte du désendettement, la capacité d'investissement a été fixée à 7,1M€ auxquels s'ajoutent près de 3M€ de dépenses reportées. Les principales opérations concernent l'espace multi-accueil du village sud « Les Lucioles », le restaurant scolaire Paul-Vaillant Couturier ... Les produits de cession évalués à 2,7M€ sont « affectés » au financement des programmes d'aménagement urbain.

LE BUDGET PRINCIPAL

1 ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS

1.1 Équilibres financiers fondamentaux du budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 56,1M€ et la section d'investissement à 17,4M€.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	BP 2018	BP 2018	Libellé	
Charges à caractère général	8 096 846	26 101 878	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	28 687 000	21 523 770	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	12 507 230	1 351 411	Subventions	
Fonds de péréquation communale et interco	0	3 458 158	Recettes courantes	
		210 000	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	49 291 076	52 645 217	Sous total produits de gestion	
		131 196	Remboursement dette récupérable Métro – Intérêts	
Frais financiers	789 000	70 000	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	70 000	3 027 278	Reprise anticipée du résultat 2017	
Autofinancement brut	5 971 615	248 000	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 121 691	56 121 691	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
				INVESTISSEMENT
Opérations sur patrimoine actuel	3 608 772	5 971 615	Autofinancement brut	
Entretien et Maintenance	2 452 772	973 879	Remboursement dette récupérable Métro – Capital	
Gros Travaux	1 156 000	1 122 000	Fctva	
Opérations nouvelles	74 520	283 000	Taxe d'aménagement	
Prog.de renouvellement urbain Village Sud	566 000	454 720	Subventions co-financeurs	
Prog.de renouvellement urbain Villeneuve	155 067	435 600	Subventions co-financeurs PRU Village sud	
Opérations d'équipement	4 404 359	75 000	PRU Village 2 – Cession	
Subventions d'équipement	50 000	47 500	Subventions co-financeurs PRU Villeneuve	
Total dépenses d'équipement hors PAU	4 454 359			
Programmes d'aménagement urbain	2 629 060	2 629 060	Programmes d'aménagement urbain (PAU)	
Total général dépenses d'équipement	7 083 419			
Remboursement du capital des emprunts	4 500 000	1 341 900	Emprunts nouveaux	
Remboursement plan de relance FCTVA	321 000			
Dépenses imprévues	974 000			
AC Investissement Métropole	207 855			
Mouvements d'ordre	248 000			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors RAR	13 334 274	13 334 274	RECETTES D'INVESTISSEMENT hors RAR	
Restes à réaliser 2017 – Dépenses	2 958 518	2 633 741	Restes à réaliser 2017 – Recettes	
Reprise anticipée du résultat d'investissement	1 153 244			
		1 478 021	Affectation du résultat anticipé de fonctionnement	
Total Restes à réaliser Dépenses	4 111 762	4 111 762	Total couverture des Restes à réaliser	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 446 036	17 446 036	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

En fonctionnement, les produits de gestion s'élèvent à 52,6M€ (52,1M€ au BP 2017) et les dépenses de gestion à 49,3M€ (49,8M€ au BP 2017) dégagant une épargne de gestion de 3,3M€ et une épargne brute de 2,7M€ hors cessions d'immobilisation.

Les 17,4M€ de dépenses d'investissement se décomposent comme suit : 7,1M€ de dépenses d'équipement dont 2,6M€ sont dédiés aux programmes d'aménagement urbain, 4,5M€ sont consacrés au remboursement du capital de la dette, 0,3M€ au remboursement du plan de relance (remboursable sur 2 années décembre 2017 et avril 2018), 1M€ positionné en dépenses imprévues pour consigner le montant versé par la Métropole au titre du dispositif de dette récupérable, 0,2M€ sont affectés à l'attribution de compensation d'investissement à verser à la Métropole, 0,25M€ sont consacrés aux mouvements d'ordre, 2,95M€ correspondent aux restes à réaliser 2017 et 1,1M€ à la reprise du résultat déficitaire d'investissement de 2017.

Les recettes propres de la section d'investissement s'élèvent à 10,8M€ (dont 6M€ d'autofinancement brut, 2,7M€ de cessions d'immobilisations, 1M€ remboursement du capital de la dette récupérable Métropole et 1,1M€ de FCTVA et couvrent donc largement le remboursement du capital de la dette de 4,5M€. L'emprunt d'équilibre au BP 2018 s'élève à environ 1,34M€.

L'autofinancement brut se ventile de la manière suivante :

Autofinancement brut	5 971 615
(023 – 023) Virement à la section d'investissement	4 742 515
(042 – 6811) Dotation aux amortissements	1 000 000
(042-6812) Dotation aux amortissements des charges étalées	180 000
(042 – 6817) – Ajustement de la provision pour dépréciation	33 300
(042 – 6875) – Ajustement de la provision pour litiges et contentieux	15 800

1.2 La chaîne de l'épargne

L'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

L'épargne de gestion s'obtient en déduisant des produits de gestion les charges de gestion.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels.

L'épargne nette s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace hors cessions les épargnes de la commune des années 2011 à 2016 en fonction des comptes administratifs, l'année 2017 en fonction du compte administratif provisoire et l'année 2018 en fonction du budget primitif.

On constate une importante dégradation de l'épargne de gestion entre 2014 et 2015 liée pour l'essentiel à l'effet cumulé de la baisse des concours financiers et de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétence à la Métropole. En 2016 et 2017, l'épargne de gestion est en nette progression (2,6M€ puis 2,9M€) sous l'effet de la réduction maîtrisée des dépenses de la Commune.

En 2018, l'épargne de gestion prévisionnelle poursuit sa progression de 0,41M€ par rapport à 2017. Cette légère augmentation provient d'une baisse des recettes de gestion de 0,2M€ par rapport au CA 2017 et une baisse des dépenses de gestion de 0,6M€ suite au travail de la majorité municipale qui s'est engagée dans un processus de remise à plat des différentes interventions communales et de son CCAS.

L'épargne brute augmente de 0,2M€ par rapport aux données du compte administratif 2017, et l'épargne nette s'améliore nettement suite à une baisse de notre remboursement du capital de la dette (voir explication dans la partie dette de ce document) qui passe de -3,1M€ à -1,8M€.

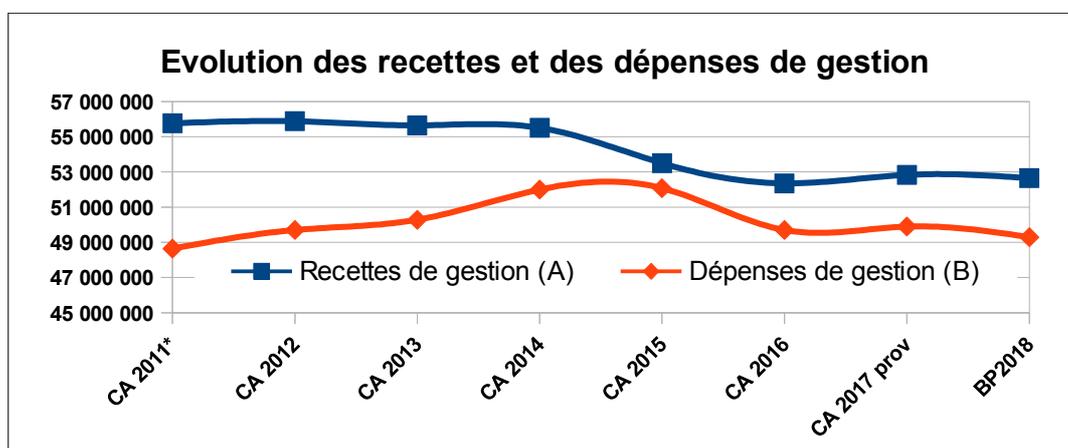
Soldes intermédiaires de gestion	CA 2011*	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015**	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Recettes de gestion (A)	55 761 090	55 875 840	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 831 924	52 645 217
Dépenses de gestion (B)	48 641 993	49 698 192	50 280 032	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 891 338	49 291 076
Épargne de gestion (C=A-B)	7 119 097	6 177 648	5 363 734	3 506 950	1 425 117	2 651 230	2 940 585	3 354 141
Intérêt de la dette (D)	1 691 134	1 490 228	1 179 105	1 129 544	1 087 902	977 065	843 929	789 000
Résultat exceptionnel (E)	-755 374	-240 320	330 841	611 272	719 339	427 714	390 008	131 196
Épargne brute (G=C-D+E)	4 672 590	4 447 100	4 515 470	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 486 664	2 696 337
Capital de la dette (I)	5 083 923	5 448 279	5 403 230	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 584 811	4 500 000
Épargne nette (J=G-I)	-411 333	-1 001 178	-887 760	-2 119 036	-4 281 389	-3 618 278	-3 098 147	-1 803 663

*Les données figurant dans la colonne 2011 ne comprennent pas le double versement du FDPTP (1,33M€)

Le remboursement des intérêts de la dette prend en compte le chap 66 et le remboursement du capital de la dette prend en compte le chap 16.

** les données 2015 sont hors retraitements des transferts à la Métropole

L'accentuation de l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses de gestion est liée à une perte importante de recettes à partir de 2014, effet cumulé de la baisse des concours financiers et de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétence à la Métropole.



Depuis 2017, les réductions des dépenses de gestion et les augmentations de recettes principalement liées à la fiscalité directe avec les revalorisations des bases (loi de finances) de 0,4% en 2017 et 1,2% en 2018 et à la fiscalité indirecte avec une progression en 2017 de la taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de mutation à titre onéreux permettent progressivement d'améliorer l'épargne de gestion.

1.3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	2017	2018
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 405 €	1 380 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	661 €	666 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 447 €	1 454 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	293 €	191 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 564 €	1 476 €
6	Dotation globale de fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	136 €	132 €
7	Poids du personnel (7) <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	56,14%	57,20%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal <i>Produit des impositions directes Ville / potentiel fiscal (8)</i>	106,90%	109,50%
9	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	108,13%	103,41%
10	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	20,25%	13,12%
11	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	108,07%	101,55%

Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant, soit 36 350 (population DGF 2017) pour 2018 et 36 119 (population DGF 2016).

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7 .
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 1 janvier de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2011, la ville est confrontée à une forte diminution des concours financiers. Ces baisses successives sont l'effet de plusieurs réformes telles que la réforme de la taxe professionnelle en 2010 qui a modifié le mode de calcul des potentiels financiers et en 2014 la mise en place du prélèvement pour le redressement des comptes publics prévoyant une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017.

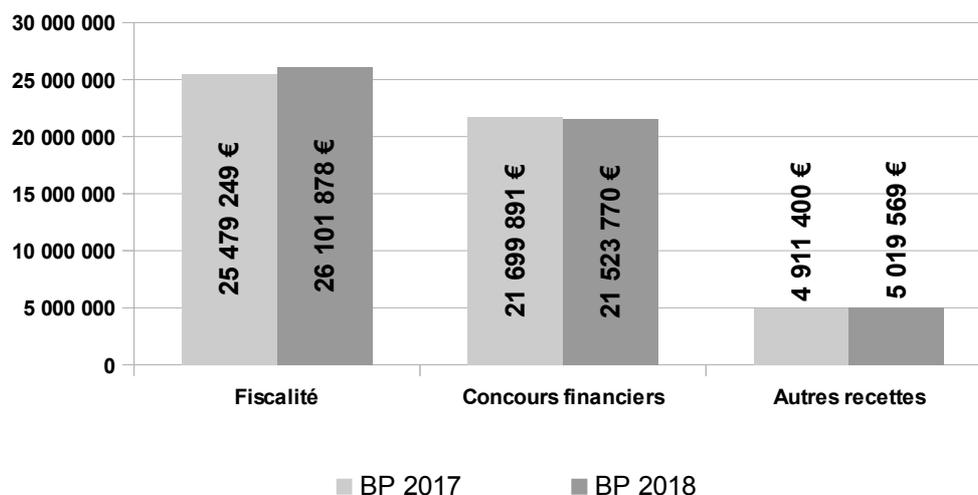
En 2018, les ressources de fonctionnement de la ville progressent légèrement de 1,1% par rapport au budget 2017. Elles proviennent de la fiscalité directe et indirecte pour 26 101 878 €, des concours versés par les autres collectivités pour 21 523 770 €, des subventions reçues pour 1 351 411 €, des recettes courantes pour 3 458 158 €, des atténuations de charges pour 210 000 € et du remboursement de la dette voirie par la Métropole pour 131 196 €.

Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du rapport de présentation du budget primitif 2018.

Les ressources de fonctionnement en €	BP 2017	BP 2018	BP 18 / BP 17
Fiscalité	25 479 249	26 101 878	2,4%
Concours financiers	21 699 891	21 523 770	-0,8%
Subventions	1 442 900	1 351 411	-6,3%
Recettes courantes	3 253 500	3 458 158	6,3%
Atténuations de charges	215 000	210 000	-2,3%
Total des ressources de fonctionnement*	52 090 540	52 645 217	1,1%
<i>Dette récupérable Métropole</i>	<i>152 100</i>	<i>131 196</i>	<i>-13,7%</i>

*Les ressources de fonctionnement sont calculées hors produits exceptionnels.

Comparatif 2017 / 2018 des ressources de fonctionnement



• 2.1 La fiscalité

L'essentiel de la fiscalité concerne la fiscalité directe avec 24 216 678 € de produit fiscal attendu en 2018 et 1 885 200 € au titre de la fiscalité indirecte.

2.1.1 La fiscalité directe .

Le gouvernement a souhaité dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation. Le projet de loi de finances pour 2018 met en œuvre cette suppression progressive de la taxe d'habitation. Cette mesure deviendra pleinement effective en 2020. Ce dégrèvement profitera à tous les foyers en fonction d'un revenu fiscal de référence uniquement sur les résidences principales. Les ménages remplissant ces conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 30% de leur cotisation TH de 2017 en 2018, 65% de 2017 en 2019 pour atteindre 100% de 2017 en 2020.

Le coût de cette réforme est estimé par Bercy à 3 milliards d'euros en 2018, à 6,6 milliards d'euros en 2019, puis 10,1 milliards d'euros en 2020. Ce manque à gagner pour les collectivités locales sera intégralement compensé par l'État, qui reversera le produit de la taxe d'habitation objet du dégrèvement à la place du contribuable dégrèvé.

En effet, l'État prend en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017. Les collectivités conservent leur pouvoir en matière de vote de taux et du produit global de la taxe d'habitation.

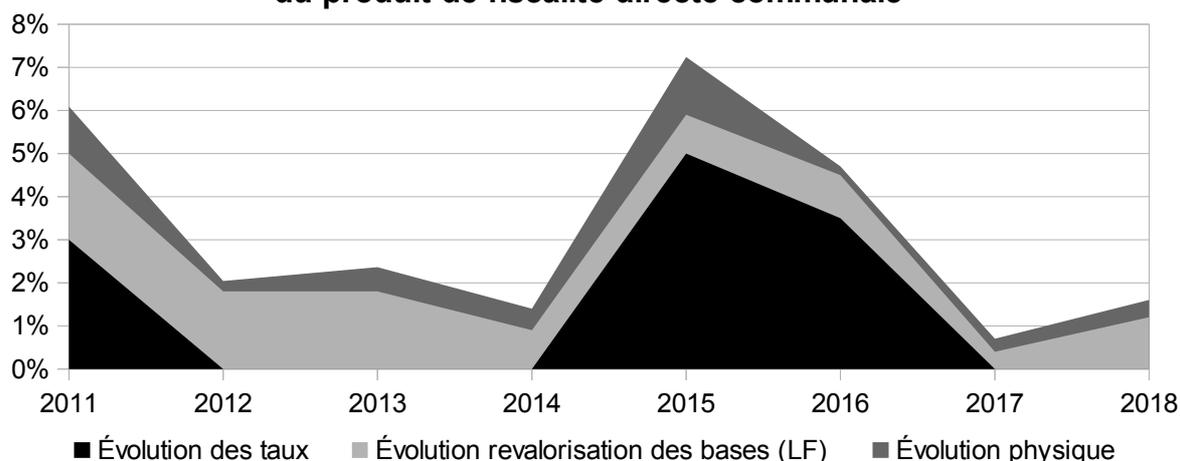
Pour Échirolles, cette mesure pourrait concerner 85% des ménages.

L'analyse rétrospective de la fiscalité de 2010 à 2018 montre une évolution des bases peu dynamique. Le produit de la fiscalité directe locale de la commune évolue pour 2018 de 1,6% avec : une revalorisation forfaitaire des bases de 1,2% et une progression physique des bases attendue autour de 0,4%

Le BP 2018 n'intègre pas les données des bases prévisionnelles 2018 pas encore notifiées par les services fiscaux.

En €	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2018
Bases TH Taxe d'habitation	40 292 120	41 845 766	42 833 645	42 715 144	44 805 510	43 374 933	43 316 991	44 010 063
Bases FB – Foncier bâti	41 620 844	42 264 684	43 264 551	44 081 673	44 672 536	45 020 662	45 549 652	46 278 446
Bases Fnb – Foncier non bâti	24 443	24 805	25 023	22 842	29 369	24 363	23 147	23 517
Taux TH	10,77%	10,77%	10,77%	10,77%	11,31%	11,71%	11,71%	11,71%
Taux FB	37,86%	37,86%	37,86%	37,86%	39,75%	41,14%	41,14%	41,14%
Taux Fnb	90,87%	90,87%	90,87%	90,87%	95,41%	98,75%	98,75%	98,75%
Produit TH	4 339 461	4 506 789	4 613 184	4 600 421	5 067 503	5 079 205	5 072 419	5 153 578
Produit FB	15 757 652	16 001 409	16 379 959	16 689 321	17 757 333	18 521 500	18 740 036	19 039 877
Produit Fnb	22 211	22 540	22 738	20 757	28 021	24 058	22 858	23 223
Total du produit	20 119 324	20 530 739	21 015 881	21 310 499	22 852 857	23 624 763	23 835 313	24 216 678
<i>Évolution du produit</i>	<i>6,09%</i>	<i>2,04%</i>	<i>2,36%</i>	<i>1,40%</i>	<i>7,24%</i>	<i>3,38%</i>	<i>0,89%</i>	<i>1,60%</i>
Augmentation des taux de fiscalité	3,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	3,50%	0,00%	0,00%
Rôles supplémentaires	27 398	22 891	24 306	25 364	28 533	116 412	30 040	0

Evolution 2010-2018 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Évolution des taux	3,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	2,0%	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%
Évolution physique	1,1%	0,2%	0,6%	0,5%	1,3%	0,2%	0,3%	0,4%

Les variations des bases d'imposition entre 2017 et 2018 s'expliquent :

Sur la taxe d'habitation (TH), nos bases passent de 43 316 991 € à 44 010 063 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que : la revalorisation des bases (loi de finances) de +1,2% en 2018 et une évolution physique des bases de +0,4%.

Bases d'imposition	Bases réelles 2017	Revalorisation des bases loi de finances 2018 = +1,2%	Évolution physique +0,4%	BP 2018 Bases estimées
Taxe habitation	43 316 991	519 804	173 268	44 010 063

Sur la taxe foncière (FB), nos bases passent de 45 549 652 € à 46 278 446 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que la revalorisation des bases (loi de finances) de +1,2% en 2018 et une évolution physique des bases de +0,4%.

Bases d'imposition	Bases réelles 2017	Revalorisation des bases loi de finances 2018 +1,2%	Évolution physique +0,4%	BP 2018 Bases estimées
Taxe Foncière	45 549 652	546 596	182 198	46 278 446

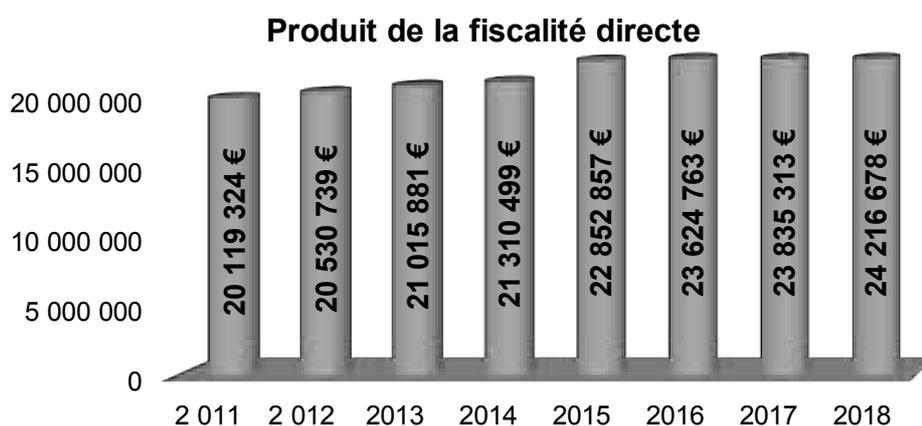
Le produit de la fiscalité directe s'élève en 2018 à 24 216 678 € en progression de 1,6% par rapport au produit 2017 sur les bases réelles et intègre donc :

- Une prévision de variation physique des bases de **+0,4 %** sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti en fonction principalement des livraisons de logements de 2017.
- Une revalorisation forfaitaire des bases suite à la Loi de Finances pour 2018 de **+1,2%** .

Les taux de fiscalité n'augmentent pas en 2018

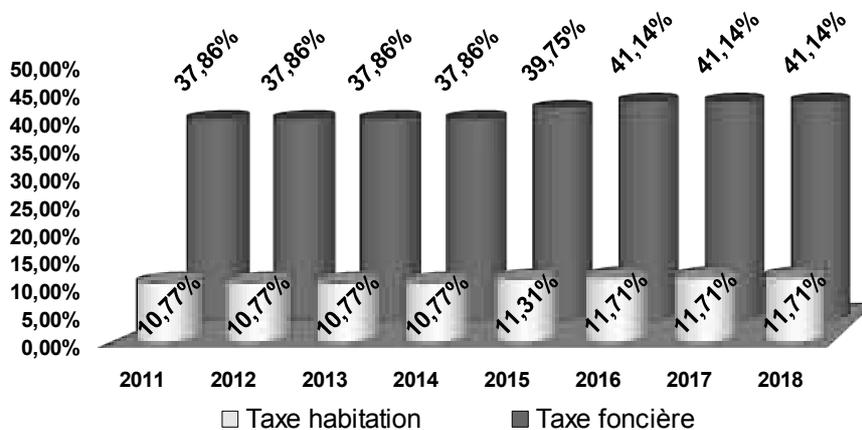
La fiscalité directe en €	BP 2017	Notifié 2017*	BP 2018	BP 2018/ Notifié 2017
Taxe habitation	5 181 871	5 072 419	5 153 578	1,6%
Foncier bâti	18 651 151	18 740 036	19 039 877	1,6%
Foncier non bâti	24 227	22 858	23 223	1,6%
Total fiscalité directe	23 857 249	23 835 313	24 216 678	1,60%

Évolution du produit fiscal de 2011 à 2018



Les taux de fiscalité communaux ont augmenté en moyenne annuelle entre 2011 et 2018 de 1,2% par an.

Taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière



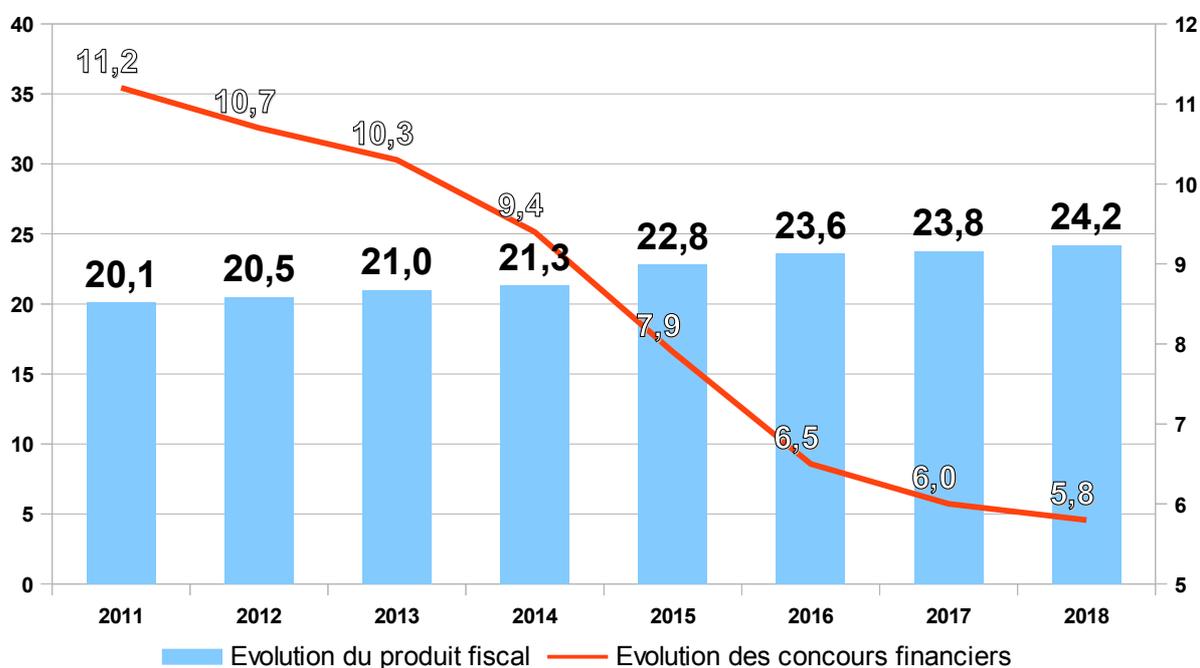
En 2018, la part du produit des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement représente 45,82% en progression de 0,39% par rapport à 2017 expliquée principalement par la variation des bases de 1,6%.

Impôts locaux / Recettes réelles de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Echirolles	33,50%	36,02%	36,33%	36,41%	40,80%	44,89%	45,64%	45,82%
Strate 20-50000 habitants *	36,68%	37,56%	37,78%	38,55%	39,29%	39,10%		

* source Bercy colloc

Évolution du produit fiscal et des concours financiers. Entre 2011 et 2018 le produit fiscal progresse de 4,1 M€ alors que les concours financiers effectuent un repli de 5,4 M€ sur la même période.

Comparatif de l'évolution du produit fiscal et des concours financiers de 2011 à 2018 en Millions d'euros



2.1.2 La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte attendu pour 2018 s'établit à 1 885 200 €, en augmentation de 16,2 % par rapport au BP 2017. Il est composé :

- des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) reconduits en 2018 à hauteur du BP 2017 pour 750 000 € dans le cadre d'un contexte du marché de l'immobilier stable.
- de la taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE) estimée et calée sur le réalisé 2017 pour 529 000 €, à taux de fiscalité inchangé pour 2018.
- de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), un audit a été réalisé en 2017 et une identification des supports taxables sur la commune a été établie. Suite à ce recensement des supports soumis à la TLPE, la nouvelle recette au titre de 2017 s'élève à 413 362 €. Pour 2018, la recette est estimée à 550 000 € après application des nouveaux tarifs issus de la délibération en date du 26 juin 2017.
- des droits de place et des droits de stationnement estimés respectivement à 40 000 € et 16 200 € en fonction du réalisé 2017.

La fiscalité indirecte en €	BP 2017	BP 2018	BP 18 / BP 17
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	747 000	750 000	0,4%
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	529 000	529 000	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	292 000	550 000	88,4%
Droits de place + Droits de stationnement	54 000	56 200	4,1%
Total fiscalité indirecte	1 622 000	1 885 200	16,2%

2.2 Les concours financiers

Durant la période 2014 / 2017, la ville a été confrontée à une baisse brutale et très importante des concours financiers suite au désengagement de l'État. Cette baisse a débuté en 2011 et s'est accélérée à partir de 2014. Sur la période 2011 / 2018 la ville a perdu 5,4 M€ de dotation.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État dont principalement la dotation globale de fonctionnement, les dotations de compensations fiscales et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

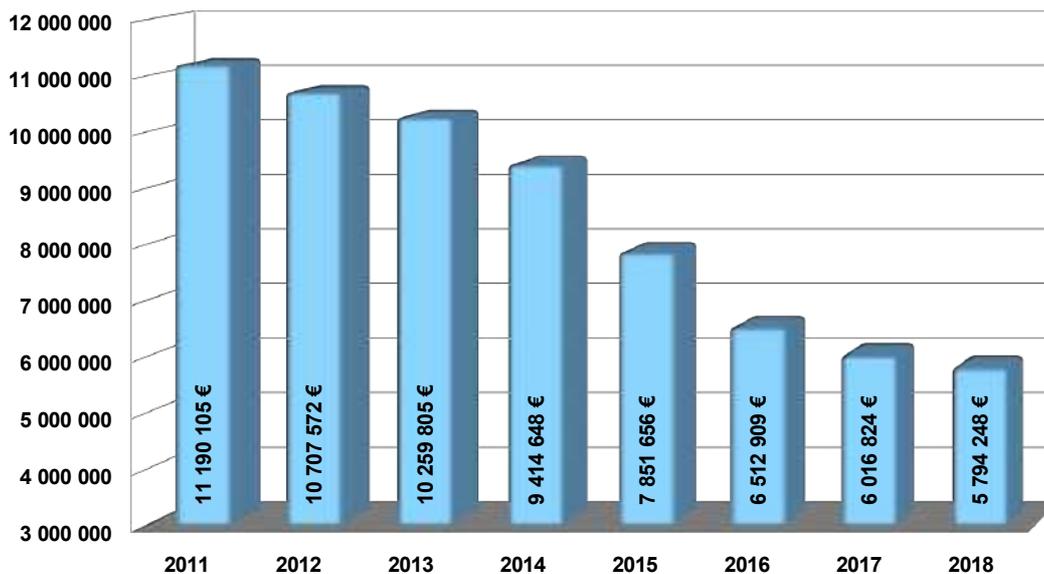
En 2017, la dotation de solidarité urbaine (DSU) a progressé de 331 249 € conséquence des modifications apportées par la loi de finances 2017 dans la pondération des critères d'attribution de la DSU (voir explication dans la rubrique DGF). La ville d'Échirolles a amélioré son classement passant du rang 268 à 201.

Pour 2018, les concours financiers baissent globalement de 3,7% par rapport à 2017 et représentent 5 794 248 €.

Chaque dotation est commentée ci-après

Concours financiers de l'État en €	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP2018
DGF- Dotation forfaitaire	6 422 676	6 313 685	6 201 836	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 426 107
DGF – Dotation solidarité urbaine	1 815 597	1 846 459	1 878 772	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 371 827
DNP - Garantie de sortie (part principale)	326 530	0	0	0	0	0	0	0
Dotation globale de fonctionnement	8 564 803	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 797 934
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation		293 877	244 898	163 265	0	0	0	0
Dotations de compensations fiscales	1 299 650	1 189 466	1 083 031	949 749	880 806	823 283	768 284	759 212
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTPTP)	1 325 652	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849	348 679	237 102
Total concours financiers de l'État	11 190 105	10 707 572	10 259 805	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 016 824	5 794 248
Variation	-1,8%	-4,3%	-4,2%	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%	-3,7%

Evolution des concours financiers de l'Etat



2.2.1 La dotation globale de fonctionnement

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquations comme la DSU et la DSR.

L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

Échirolles, avec un potentiel fiscal par habitant supérieur au potentiel fiscal moyen de la strate est fortement impacté par l'écrêtement. Le montant 2018 est estimé à -174 267 € (-217 834 € en 2017).

La réforme des dotations de péréquation contenues dans l'enveloppe de la DGF

Les dispositions de la Loi de finances 2018 reprennent les mesures de renforcement des dispositifs de péréquation verticaux qui visent à atténuer la baisse des dotations pour les collectivités considérées comme «défavorisées». C'est notamment le cas de la DSU.

En 2018 le renforcement de la péréquation verticale se traduira par un nouvel abondement de la DSU de 110 M€.

Les conditions d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine restent les mêmes que pour 2017. Ces nouvelles pondérations des critères de l'indice synthétique permettent le classement des communes éligibles à la DSU. Ces nouvelles pondérations valorisent le revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Cette modification a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang 201 en 2017).

Nouveau tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour Échirolles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 4 797 934 €, en progression de 2% par rapport au montant notifié en 2017 et se décompose comme suit :

- **la dotation forfaitaire** est estimée à 2 426 107€ pour 2018 en baisse de -7,7% par rapport au montant notifié de 2017 soit -202 977 € en valeur absolue. Cette diminution est liée à la part de la population et à la part de l'écrêtement. La dotation forfaitaire 2018 est calculée à partir de la dotation forfaitaire de 2017 diminuée de 28 710 € sur la variation de population de -261 habitants entre 2017 et 2018 et de 174 267 € liés à l'écrêtement de la Commune en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne nationale.

En €	CA 2017	Variation de la population	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne	BP 18	Variation 17/18
Dotation forfaitaire	2 629 084	-28 710	-174 267	2 426 107	-7,7%

- **la dotation de solidarité urbaine (DSU)** : elle est estimée à 2 371 827 € pour 2018 en hausse de 4,5% par rapport au notifié 2017 soit +101 050 € en valeur absolue. Cette augmentation est l'effet d'une augmentation de l'enveloppe globale DSU de 110M€.

En €	DSU 2017	DSU majoration 2018 de 110 M€	DSU 2018	Variation 17/18
Dotation de solidarité urbaine	2 270 777	101 050	2 371 827	4,5%

- **Les autres dotations** correspondent à des dotations de l'État sur les titres sécurisés et le recensement.

Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés. Depuis 2008, les communes équipées d'une station sécurisée de recueil d'empreintes digitales participent à la délivrance des passeports. Pour accomplir cette mission, l'État verse à ces communes une dotation spécifique de 5 030 € par an et par station. Échirolles compte 3 stations soit 15 090 €. A compter de 2018, afin d'accompagner financièrement les communes, le projet de loi de finances propose d'augmenter la dotation pour les titres sécurisés à 8 580 € par an et par station soit pour Échirolles 25 740 €.

Dotation globale de fonctionnement en €	BP 2017	Notifié 2017	BP 2018	BP 2018/ Notifié 2017
Dotation forfaitaire	2 600 967	2 629 084	2 426 107	-7,7%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 260 819	2 270 777	2 371 827	4,5%
Total dotation globale de fonctionnement	4 861 786	4 899 861	4 797 934	-2,1%
Les autres dotations	22 050	22 050	36 829	67,0%

La part de la DGF dans les recettes réelles de fonctionnement continue de décroître fortement tout en étant structurellement inférieure à la moyenne de la strate :

Dotation globale de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Echirolles	14,07%	14,64%	14,21%	13,13%	11,34%	10,05%	9,37%	9,08%
Strate 20-50000 habitants *	18,67%	18,67%	18,37%	17,48%	15,87%	13,61%		

* source Bercy colloc

2.2.2 Les compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales correspondent à la part des concours financiers de l'État qui vient neutraliser les pertes de recettes des collectivités territoriales consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle.

Hormis les compensations sur la taxe d'habitation et la compensation sur l'abattement de 30% de taxe foncière sur les locaux appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM en quartiers prioritaires de la politique de la ville, les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation (TH) concerne les personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées de 2017 par le taux de TH communal de 1991 (6,12%).

Compensation fiscale Taxe d'habitation

Bases exonérées	2016	2017
Exonération TH	4 661 564	4 810 621
Exonération « Vieux parents »	1 707 395	1 838 088
Taux de 1991	6,12%	6,12%
Produit encaissé en N+1	389 780	406 901

Les compensations sur le foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle poursuivent leur repli en 2018 à hauteur de 30%.

La compensation d'exonération de 30% des bases aux bailleurs sociaux dans les quartiers politiques de la ville progresse de la revalorisation forfaitaire des bases soit +1,2%.

Globalement les compensations fiscales baissent de 1,2% par rapport au BP 2017 notifié soit 9 072 € en valeur absolue.

Les compensations fiscales en €	BP 2017	BP 2017 (notifié)	BP 2018	BP 2018 / BP 2017 (notifié)
Taxe habitation	389 780	389 780	406 901	4,4%
Foncier bâti et non bâti	96 322	53 759	37 631	-30,0%
Exonération de 30% des bases aux bailleurs sociaux dans les quartiers politique de la ville	268 881	279 995	283 355	1,2%
Dotations uniques (TP)	100 650	44 750	31 325	-30,0%
Total compensations fiscales	855 633	768 284	759 212	-1,2%

2.2.3 Réforme de la taxe professionnelle et le FDPTP

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) représentent 611 176 € euros pour 2018 en baisse de 11,9% par rapport au notifié 2017.

- **Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**

Il est alimenté jusqu'en 2010 par une part de taxe professionnelle et réparti par le Département. Puis suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FDPTP est alimenté par une dotation de l'État et reste réparti par le Département. En 2012, la répartition intègre un nouvel indicateur de richesse (potentiel fiscal) très défavorable pour Échirolles. La commune sort du dispositif par une diminution lissée de -20% chaque année.

En 2017, la loi de finances est marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Le prélèvement habituel effectué sur les compensations de fiscalité ne permet plus de financer l'intégralité des hausses de certaines dotations au sein de l'enveloppe normée (péréquation verticale par exemple). Le gouvernement a donc décidé de soumettre à minoration des nouvelles compensations, dont le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Pour 2018, le FDPTP fait encore partie des variables d'ajustement. La conséquence pour Échirolles est une baisse estimée à -26,1%, calculée par la réduction de l'enveloppe versée par l'État au Département de - 15% et la prise en compte du mode de calcul de la baisse de - 20% chaque année pour la commune soit une perte de 111 577 € en valeur absolue par rapport au notifié 2017.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2017	Notifié 2017	-15% de l'enveloppe État vers département	-20% calcul département vers commune
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	320 896	348 679	296 377	237 102

Le Fonds départemental a constitué une ressource en progression constante depuis 2000, atteignant un pic à 1,73 M€ en 2010. Il ne cesse de décroître depuis 2011.



Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) sont versés directement par l'État et se substituent à la part « communes concernées » du FDPTP issue de l'écrêtement de l'ancienne TP.

Particularité pour l'année 2018, la loi de finances intègre la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée avec une application d'une minoration de cette dotation sauf pour les communes éligibles à la DSU. Échirolles n'est donc pas concernée par cette minoration.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2017	BP 2018	BP18 / BP17
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	320 896	237 102	-26,1%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	245 164	245 164	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	128 910	128 910	0,0%
Total dotations	694 970	611 176	-12,1%

2.2.4 Les dotations de la Métropole

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'attribution de compensation a fait l'objet, entre 2015 et 2016, de réajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole principalement sur la voirie, le développement économique et les frais financiers des emprunts transférés. Les CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) ont notifié les variations de notre attribution de compensation qui est passée de 15 106 000 € à 13 245 471 €.

En 2017, notre attribution de compensation a pris en compte la part fonctionnement des ouvrages d'art (CLECT du 2 mai 2017) et l'ajustement des charges transférées évaluées lors du transfert de la zone de Comboire (CLECT du 15 novembre 2017). Elle s'élève au 31 décembre 2017 à 13 317 988 €.

Attribution de compensation Au 1 janvier 2017	Reprise du transfert 2016 sur les ouvrages d'art	Transfert 2017 sur les ouvrages d'art	Ajustement des charges transférées de la zone de Comboire	Attribution de compensation Au 31 décembre 2017
13 245 471	26 050	-57 133	103 600	13 317 988

Pour 2018, la dernière CLECT du 15 novembre 2017 a intégré l'évaluation des charges transférées de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Pour Échirolles, la commune versait la participation à l'ADIDR (Association Départementale Isère Drac Romanche) et la contribution au SYMBHI (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère).

En 2018, la Métropole prend en charge ces dépenses mais cela impactera directement notre attribution de compensation de fonctionnement pour 51 478 € (moyenne sur 3 ans) pour l'ADIDR et l'attribution de compensation d'investissement pour 120 768 € pour le SYMBHI. (moyenne sur 10 ans).

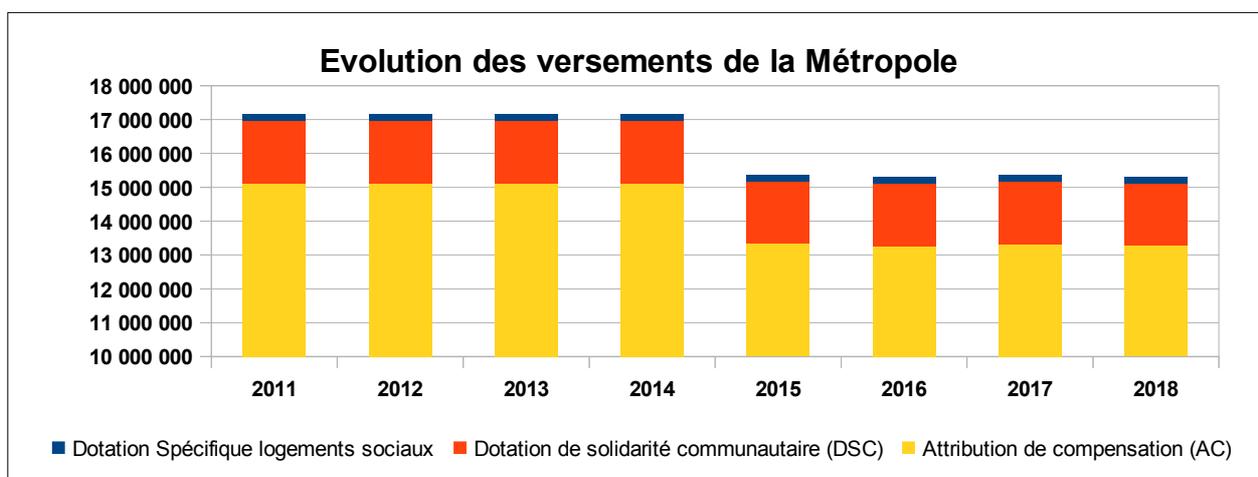
L'attribution de compensation de fonctionnement pour Échirolles en 2018 s'élève à 13 266 510 €.

Attribution de compensation Au 1 janvier 2018	Evaluation charges GEMAPI Participation ADIDR	Attribution de compensation 2018
13 317 988	-51 478	13 266 510

Depuis 2017, une attribution de compensation d'investissement a été constituée, elle intègre le transfert à la Métropole de la partie investissement des ouvrages d'art pour 87 086 €. En 2018, il faut rajouter le transfert de la contribution au SYMBHI pour 120 769 €. L'attribution de compensation d'investissement est inscrite dans le budget 2018 en dépense à hauteur de 207 855 €.

D'autres dossiers pourraient aboutir au cours de l'année 2018 sur des intérêts métropolitains et devraient se réaliser dans des conditions de neutralité financière pour la commune.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) reste figée en 2018 à 2 052 109 € en l'absence de réflexion aboutie sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».



2.3 Les subventions

Pour 2018, les subventions de fonctionnement à recevoir sont estimées à 1 351 411 € et intègrent depuis cette année le FCTVA de fonctionnement pour 17 000 €. A périmètre constant soit 1 334 411 € hors FCTVA, les subventions à recevoir diminuent de 7,5% par rapport au budget primitif 2017 (1 442 900 €) soit en valeur absolue -108 489 €. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des participations de l'État en fonction du nombre de contrats aidés (emplois d'avenir et contrats uniques d'insertion).

Les principales recettes :

Les subventions en faveur de la politique jeunesse représentent 613 887 € et concernent la participation pour 522 387 € de la Caisse d'allocations familiales pour le contrat jeunesse et 91 500 € de subventions diverses pour les autres activités en direction de la jeunesse dont la prévention pour 60 500 €.

Les subventions en faveur de la politique éducative représentent 362 000 € et concernent la participation de l'État pour 190 000 € et la dotation complémentaire liée au classement DSU de la ville pour 155 000 € sur le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires, mais aussi les participations liées à la réussite éducative pour 17 000 €.

Le versement par l'État sur les contrats aidés représente 126 924 €. En 2017 la prévision budgétaire était de 215 000 € pour un réalisé de 125 792 €.

Les subventions en faveur de la politique culturelle représentent 95 500 € et concernent le financement des actions sur les bibliothèques, sur les vacances culturelles, les ateliers à la maison de l'écrit, les expositions musées et des actions menées par DCAP.

Les subventions en faveur de la politique de la ville représentent 51 000 € et concernent le financement des actions pour la maison de l'égalité femmes / hommes.

Les autres recettes concernent : le fonds de compensation de la TVA lié aux dépenses N-2 d'entretien du patrimoine avec un versement en 2018 de 17 000 €, le programme national de renouvellement urbain Villeneuve avec une participation de la Métro de 12 000 € liée au remboursement d'un trimestre du salaire de la chargée de mission, les recettes de mécénat pour Tempo libre pour 49 000 €, une participation de l'État sur le handicap pour 15 000 € et une subvention de la Métro sur le PNRU Villeneuve de 9 100 €.

2.4 Les recettes courantes

Les recettes courantes sont estimées à 3 458 158 € en hausse de 6,3% par rapport au budget 2017 à périmètre constant. Cette progression est expliquée : pour les produits des services et du domaine par les remboursements sur convention de la Métropole non prévus en 2017 et sur les recettes pour les accueils périscolaires et pour les autres produits par une progression des loyers et des locations de salles.

Elles sont composées principalement:

- **des recettes d'exploitation des services et de différentes redevances pour 2 544 940 € :**
 - produits des services comme la restauration municipale pour 1 235 500 €, les entrées piscine pour 200 000 €, les accueils périscolaires pour 150 000 €, les inscriptions à la salle Vital pour 79 500 €, les insertions publicitaires pour 40 000 €, la mise à disposition des équipements sportifs pour 56 075 €, les recettes du service jeunesse pour 21 000 € et Atout sport pour 13 560 €
 - différentes redevances (concessions cimetières, terrasses, locations,...) pour 64 472 €,
 - remboursements sur convention de la Métropole sur les ZI-ZA et les arbres d'alignement pour 86 100€,
 - remboursements de mises à disposition de personnel et de frais divers (CCAS, Sirlysag, Evade,...) pour 598 733 € .
- **des autres produits de gestion estimés à 913 218 €.** Ils correspondent aux loyers perçus par la ville principalement pour le terrain Carrefour, le loyer Répac, les locaux du Centre des finances publiques, le restaurant Mac Donald et les locations de salles.

Les recettes courantes en €	BP 2017	BP 2018	BP 18 / BP 17
Produits des services et du domaine	2 428 600	2 544 940	4,8%
Autres produits de gestion (loyers...)	824 900	913 218	10,7%
Total recettes courantes à périmètre constant	3 253 500	3 458 158	6,3%

2.5 Les atténuations de charges

Elles correspondent au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie avec une inscription pour 2018 de 180 000 € et à une recette sur les optimisations des charges sociales de 30 000 €.

en €	BP 2017	BP 2018	BP 18 / BP 17
Les atténuations de charges	215 000	210 000	-2,3%

2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole

L'année 2015 a été la première année de remboursement par la Métropole de l'annuité calculée sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Pour Échirolles, le capital restant dû pris en compte est de 9 903 028 euros sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes.

Ce dispositif de dette récupérable devrait permettre à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

La Métropole va rembourser à la commune en 2018 la part intérêt de 131 196 euros en section de fonctionnement et la part capital 973 879 euros en section d'investissement.

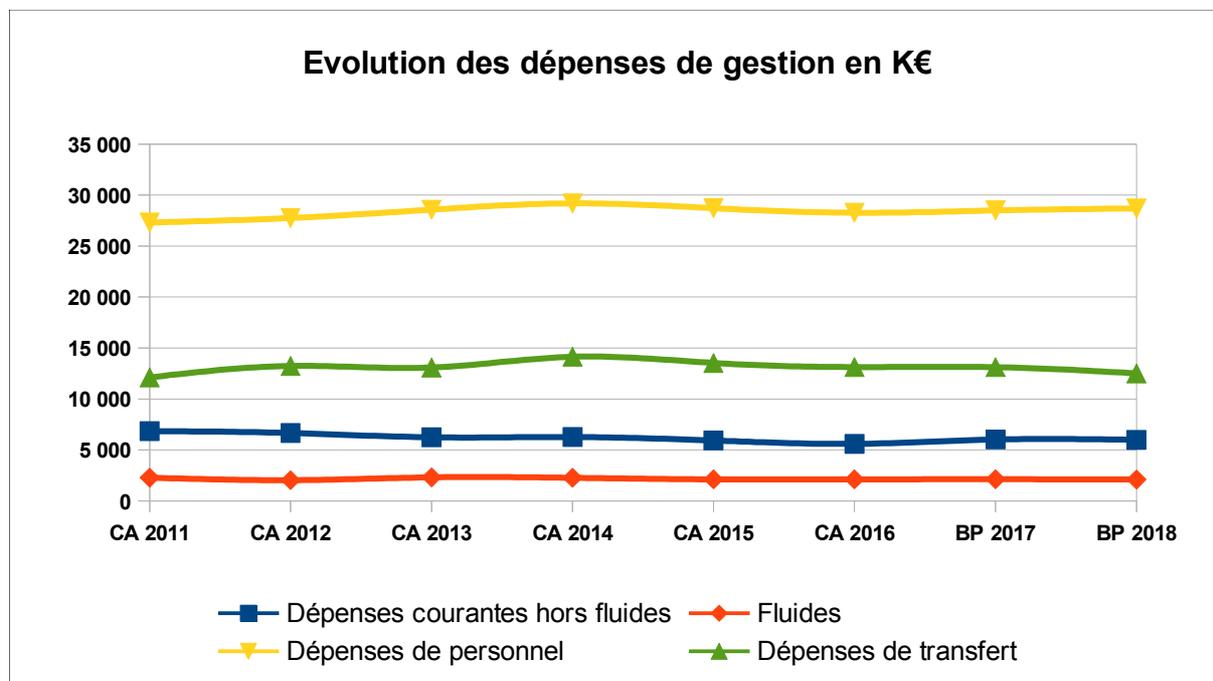
EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous reprend les charges de gestion depuis 2011. De 2011 à 2016, les montants inscrits sont issus des comptes administratifs et pour 2017 et 2018 des budgets primitifs. Depuis 2015, les charges de gestion baissent chaque année. Ces baisses sont le résultat du travail de redéfinition et de maîtrise des moyens, des actions et des dispositifs mis en œuvre par la ville y compris en travaillant sur le champ des réorganisations et les modes de travail. En 2018, la majorité municipale s'est engagée dans un processus de remise à plat des différentes interventions communales et de son CCAS et souhaite utiliser l'ensemble des marges de manœuvres existantes sur toutes les composantes des charges de gestion. Ce travail est réalisé tout en maintenant un service public de qualité.

en Keuros	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018
Dépenses courantes hors fluides	6 840	6 659	6 237	6 259	5 927	5 595	6 020	5 992
Évolution		-2,65%	-6,34%	0,35%	-5,30%	-5,60%	7,60%	-0,47%
Fluides	2 284	2 033	2 313	2 264	2 111	2 110	2 125	2 105
Évolution		-10,99%	13,77%	-2,12%	-6,76%	-0,05%	0,71%	-0,94%
Dépenses de personnel	27 303	27 749	28 565	29 186	28 711	28 263	28 490	28 687
Évolution		1,63%	2,94%	2,17%	-1,63%	-1,56%	0,80%	0,69%
Dépenses de transfert	12 112	13 232	13 089	14 137	13 532	13 127	13 118	12 507
Évolution		9,25%	-1,08%	8,01%	-4,28%	-2,99%	-0,07%	-4,66%
TOTAL	48 539	49 673	50 204	51 846	50 281	49 095	49 753	49 291
Évolution		2,34%	1,07%	3,27%	-3,02%	-2,36%	1,34%	-0,93%

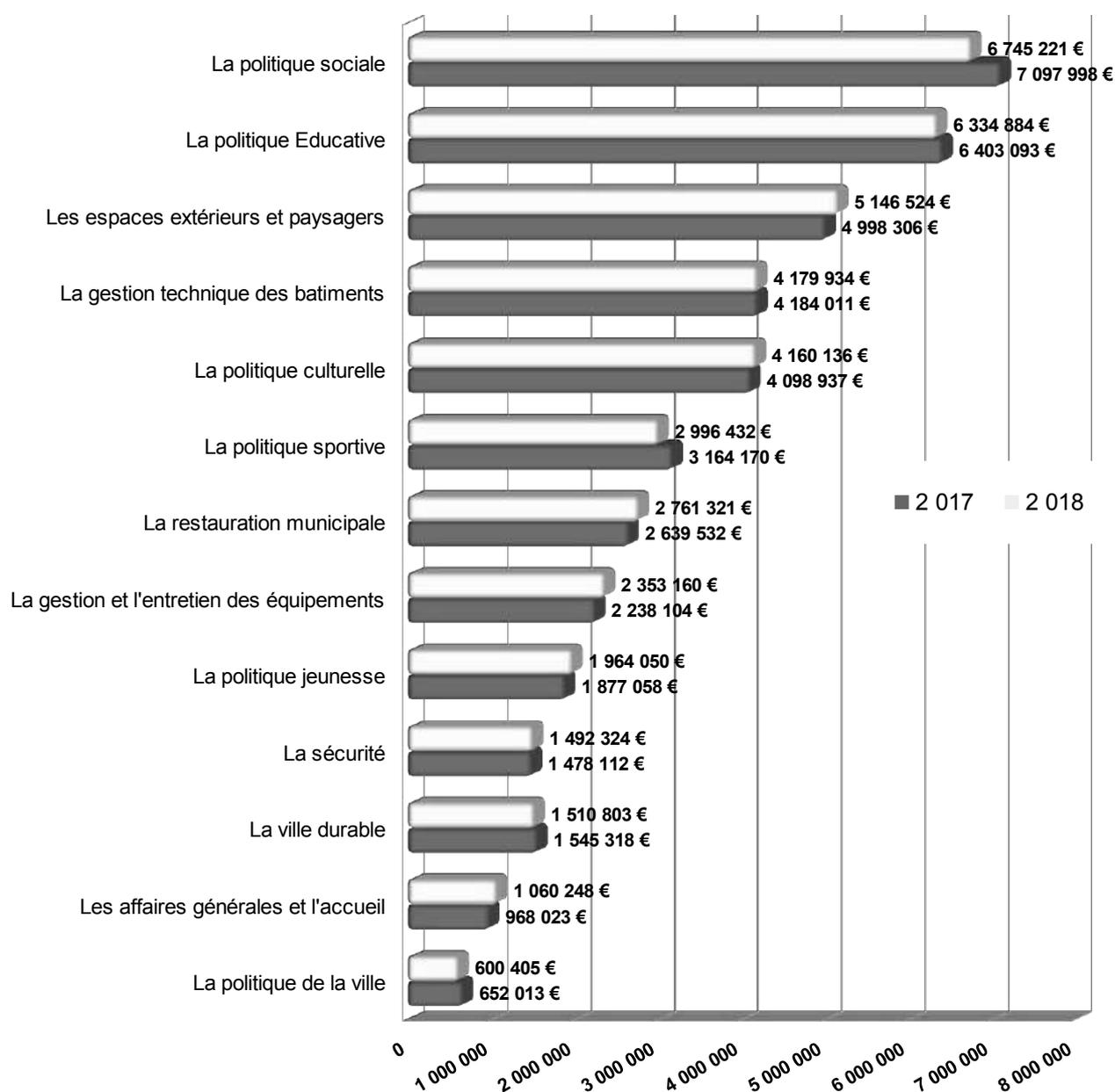
2017 intègre la redevance spéciale de 53 K€ et les crédits fléchés Tempo Libre de 40K€ sur les dépenses courantes hors fluides



La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), et les charges de transfert (chapitre 65). Cette répartition compare le budget primitif 2018 au budget primitif 2017. Le découpage tient compte des réorganisations et transferts dans les directions et les services. Cette répartition ne peut être comparée à la répartition présentée dans le rapport de présentation du budget 2017.

Les fonctions ressources ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,.... Ces fonctions ressources baissent globalement de 0,4M€ et passent de 8,4M€ en 2017 à 8M€ en 2018. Cette diminution correspond au travail réalisé par les instances municipales sur la redéfinition et la maîtrise des moyens.

Les dépenses de fonctionnement de la ville par politique publique de BP à BP



Les charges de gestion s'élèvent à 49 291 076 €. Comparées à 2017, elles baissent de 0,9% par rapport au budget primitif 2017. Elles se répartissent comme suit : 8 096 846 € pour les dépenses courantes des services, 28 687 000 € pour les dépenses de personnel, 12 507 230 € pour les dépenses de transfert.

Les charges de gestion en €	BP 2017	BP 2018	BP18 / BP17
Dépenses courantes (Chapitre 011)	8 145 000	8 096 846	-0,59%
Dépenses de personnel (Chapitres 012)	28 490 200	28 687 000	0,69%
Dépenses de transfert (Chapitre 65)	13 118 000	12 507 230	-4,66%
Total charges de gestion	49 753 200	49 291 076	-0,93%

3.1 Les dépenses courantes des services

Les dépenses courantes de fonctionnement s'élèvent à 8 096 846 € en diminution de 0,6% par rapport au Budget primitif 2017. A périmètre constant, hors redevance spéciale sur une année pleine (53 000 € en 2017 et 108 000 € en 2018) et hors ligne spécifique pour la démoustication (22 000 €), les dépenses de gestion baissent de 1,5% soit en valeur absolue 125 K€. Cette baisse est principalement liée au travail réalisé lors de plusieurs séminaires par la majorité municipale qui a réinterrogé le niveau des interventions publiques.

Les dépenses courantes des services se décomposent en trois catégories :

- les dépenses des services,
- les fluides qui intègrent le chauffage urbain, le gaz, l'électricité des bâtiments, l'éclairage public et l'eau,
- la redevance spéciale qui a été instituée par la Métropole dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets » en année pleine,
- Une ligne spécifique à la démoustication de la commune.

Les dépenses courantes des services hors fluides ont fait l'objet d'une baisse continue depuis 2010. Les efforts de rationalisation et de restriction des charges se poursuivent en 2018 grâce à une certaine sobriété de fonctionnement des services (réduction de la flotte automobile, maîtrise du volume de consommation des fournitures administratives, des fournitures d'entretien, recours à la prestation mutualisée d'impression et reprographie proposée par la Métropole, réduction des dépenses de communication, de télécommunication ...).

Parallèlement, un processus de travail concerté avec la majorité municipale s'est structuré autour de plusieurs séminaires et réunions dont le but était, face à l'impératif de réduction des dépenses courantes/amélioration des épargnes, de réinterrogé le niveau des interventions publiques municipales. Un certain nombre de charges d'activités ont ainsi été réduites dans les différents secteurs en hiérarchisant les priorités politiques et les moyens à préserver.

L'enveloppe affectée aux fluides baisse malgré des révisions de tarifs et des surfaces liées à la livraison de nouveaux équipements publics. Les économies sur les modes de gestion et les améliorations thermiques des nouvelles constructions permettent de maîtriser l'enveloppe des fluides pour 2018. Le montant de la redevance spéciale versée à la Métropole est estimé en fonction du volume de collecte des déchets non ménagers produits par les bâtiments communaux sur une année.

Les dépenses courantes des services en €	BP 2017	BP 2018	BP 18 / BP 17
Dépenses courantes hors fluides	5 967 000	5 861 846	-1,8%
Fluides	2 125 000	2 105 000	-0,9%
Total dépenses hors redevance spéciale et démoustication	8 092 000	7 966 846	-1,5%
Redevance spéciale	53 000	108 000	
Démoustication		22 000	
Total dépenses courantes des services	8 145 000	8 096 846	-0,6%

Le ratio de dépenses courantes dans les dépenses réelles de fonctionnement reste très inférieur à celui des villes de taille équivalente.

Dépenses courantes / Dépenses réelles de fonctionnement**en %	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Echirolles	18,18%	17,78%	17,42%	16,25%	15,99%	15,72%	16,05%	16,15%
Strate 20-50000 habitants *	21,57%	21,75%	21,95%	21,46%	20,71%	19,67%		

* source Bercy colloc

** les dépenses réelles de fonctionnement sont calculées hors reprise des rattachements du budget annexe de l'eau 2014 (1 707 766 €) et hors charges exceptionnelles du SIERZAC ayant fait l'objet d'un étalement.

3.2 Les dépenses de personnel

Après une baisse de deux années consécutives de la masse salariale (2015 et 2016), et compte tenu des dispositions réglementaires mises en place pour 2017 qui impactent directement la masse salariale, la ville n'a pas été en mesure de réduire ses charges de personnel en 2017.

En effet la ville a dû absorber la revalorisation de 0,6% du point d'indice en février 2017, la mise en œuvre progressive de l'accord relatif aux PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations des fonctionnaires), le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel. Les charges de personnel se sont donc élevées en 2017 à 28 655 817 €. (voir décision modificative N°3 du conseil municipal de 27 novembre 2017).

Pour 2018, les charges de personnel sont estimées à **28 687 000 €**, une masse salariale stable, grâce aux mesures de maîtrise qui permettent cette année encore de compenser les mesures statutaires et les effets du glissement vieillesse et technicité (GVT).

Cette prévision budgétaire intègre des variations sur plusieurs composantes comme :

Le GVT – Glissement vieillesse et technicité : +257 904 €

Le gel du PPCR en 2018 permet de maîtriser en partie le GVT, qui progressera de 0.9%. En effet, l'article 114 de la LFI 2018 reporte d'un an les mesures statutaires indemnitaires prévues par l'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » dit PPCR qui aurait dû s'appliquer à compter du 1er janvier 2018.

Le RIFSEEP : +94 860 €

La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) au 1^{er} janvier 2018 entraîne une augmentation de la masse salariale de 94 860 €.

La désaffiliation au CDG : -89 486 €

La désaffiliation de la ville au centre de gestion représente une économie annuelle de -89 486 € sur la masse salariale.

Les mesures de réorganisation : - 232 095 €

Elles concernent les effets années pleines de mesures prises en 2017 auxquels se rajoutent celles de 2018.

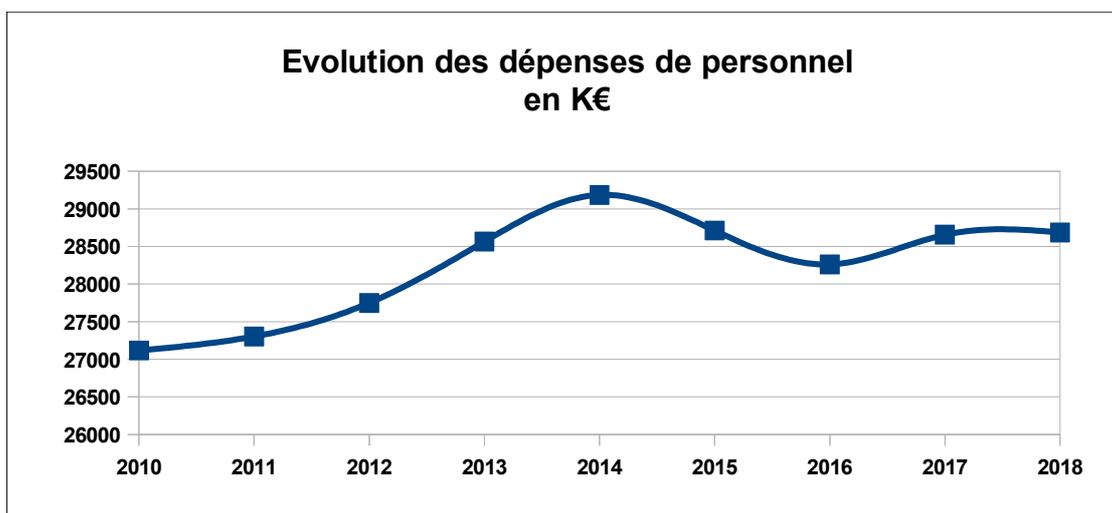
Les propositions d'adaptation d'activité des services sont à l'origine de cette économie, ainsi que des mesures prises en matière de réduction_d'heures supplémentaires, le principe de récupération étant posé comme règle de base, l'adaptation des_enveloppes de renforts et de remplacement, principalement prévues dans les secteurs pour lesquels une réglementation existe (Taux d'encadrement...).

A remarquer que si le montant dédié aux emplois saisonniers reste stable en 2018, les dispositifs de contrats d'avenir et CAE sont remplacés depuis le 1^{er} février par des dispositifs d'insertion dont la part d'aide aux employeurs est sensiblement revue à la baisse (Contrats Emplois Compétences, 50% d'aides maximum). Cette nouvelle réglementation entraînera une augmentation prévisionnelle de +15 623 € du budget consacré aux emplois aidés en 2018.

Dépenses de personnel (012)							
2017		Variations 2018				2018	
BP	CA	Effet GVT	Régime indemnitaire RIFSEEP	Mesures d'économies	Désaffiliation au centre de gestion	BP	
28 490 200	28 655 817	257 904	94 860	-232 095	-89 486	28 687 000	
Evol CA17 / BP 17		% / CA 17				Evol BP18 / CA17	Evol BP18 / BP17
0,58%		0,90%	0,33%	-0,81%	-0,31%	0,11%	0,69%

Évolution des dépenses de personnel depuis 2010 de CA à CA jusqu'en 2017 et BP 18

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de personnel	27 116	27 303	27 749	28 565	29 186	28 712	28 262	28 656	28 687
% d'évolution		0,69%	1,63%	2,94%	2,17%	-1,62%	-1,57%	1,39%	0,11%



3.3 Les dépenses de transfert

Elles sont composées des subventions et participations accordées par la ville à ses opérateurs (CCAS, RépAC, EVADE, Mission locale sud-Isère et syndicats intercommunaux) et au tissu associatif de la ville ainsi que diverses dépenses de transfert constituées des indemnités versées aux élus et des cotisations de la ville aux différentes structures auxquelles elle adhère.

Pour 2018 et à périmètre constant, les dépenses de transfert s'élèvent à 12 507 230 € et baissent de 4,7% par rapport au budget 2017 soit en valeur absolue -610 770 €.

Les dépenses de transfert en €	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, Evade, Mlsi)	9 702 920	9 353 272	-3,6%
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 757 094	1 631 530	-7,1%
Subventions au tissu associatif	1 216 098	1 070 238	-12,0%
Autres dépenses de transfert	441 888	452 190	2,3%
Total	13 118 000	12 507 230	-4,7%

3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre de politiques publiques « déléguées » (Evade, MLSI).

Pour 2018, ces subventions s'élèvent à 9 353 272 €, en baisse de 3,6% par rapport au budget 2017. Les opérateurs de la ville ont travaillé sur la redéfinition et la maîtrise des missions de leurs structures et ont tous proposé des diminutions de leur subvention.

La baisse la plus significative concerne la subvention au CCAS qui diminue de 4,1%.

À l'instar de la ville, la sortie du CDG38 permet une économie de fonctionnement pour l'établissement de près de 60 000€. Par ailleurs, un processus de remise à plat des différentes interventions sur l'ensemble du périmètre du CCAS a été conduit. Ainsi, l'allocation de rentrée lycéenne n'est pas renouvelée, la ville et le CCAS faisant le choix de se recentrer sur leurs publics cibles. Pour mémoire, la compétence obligatoire de la ville en matière éducative se limite à l'école primaire. En matière de gestion du personnel, des mesures de réorganisation et de propositions d'adaptation d'activité des services ont été adoptées.

Un certain nombre de ces éléments permettent ainsi de diminuer le soutien financier de la ville à son CCAS, ce dernier devant adapter son offre de services à un environnement institutionnel et financier en mutation (déconventionnement avec le Département, diminution conséquente des ressources budgétaires de la ville). Ces efforts permettent toutefois d'affirmer une politique de solidarité forte en poursuivant une politique gérontologique ambitieuse, en plaçant les MDH au coeur des politiques sociales et familiales, en renforçant notamment l'accueil petite enfance (Multi-accueil « Les Lucioles »)...

Subventions aux opérateurs en €	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
CCAS	6 722 775	6 445 927	-4,1%
Répac	546 000	529 500	-3,0%
Evade – Contingent	2 102 816	2 052 816	-2,4%
Evade – Remboursement des mises à disposition	127 084	127 084	0,0%
MLSI	204 245	197 945	-3,1%
Total Subventions aux opérateurs	9 702 920	9 353 272	-3,6%

3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2018, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1 631 530 € en diminution de 7,15% par rapport au budget 2017. Globalement, le travail de maîtrise des moyens a permis aux syndicats intercommunaux de maintenir ou baisser leur participation.

Seule la participation au SIRLYSAG progresse de 10,7% pour maintenir ce budget à l'équilibre et faire face aux dépenses obligatoires.

La participation à l'ADIDR a été transférée à la Métropole lors de la dernière CLECT de novembre 2017 sur la compétence GEMAPI.

Les participations aux syndicats intercommunaux en €	BP 2017	BP 2018	BP 18 / BP 17
Ecole de musique J Wiener – CRI	867 000	800 900	-7,6%
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques – SITPI- contingent	543 894	533 630	-1,9%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise – SIRLYSAG	54 400	60 200	10,7%
Les moulins de Villancourt	38 800	38 800	0,0%
Association Départementale Isère Drac Romanche – ADIDR	55 000	0	-100,0%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football – SIRSEE	35 000	35 000	0,0%
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)	163 000	163 000	0,0%
Total participations aux syndicats intercommunaux	1 757 094	1 631 530	-7,15%

3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville

Les subventions au tissu associatif s'élèvent à 1 070 238 € en baisse de 12% par rapport au budget 2017.

Le travail d'arbitrage sur l'ensemble des dépenses de gestion acté par la majorité municipale a permis d'étudier l'ensemble des aides au tissu associatif. La ville a adapté son soutien aux associations en fonction de ses capacités financières et en concentrant notamment ses efforts sur les plus fragiles économiquement.

Subventions au tissu associatif en €	BP 2017	BP 2018	BP 18 / BP 17
Vie associative et relations internationales	82 500	86 319	4,6%
Environnement	2 250	4 500	100,0%
Comité social local	90 583	92 148	1,7%
Commerce	900	900	0,0%
Culture	39 449	27 769	-29,6%
Sports	670 368	560 000	-16,5%
Jeunesse	237 757	222 135	-6,6%
Éducation	56 591	64 467	13,9%
Habitat	24 000	12 000	-50,0%
Aide sociale	11 700	0	-100,0%
Total des subventions au tissu associatif	1 216 098	1 070 238	-12,0%

Voir le détail des subventions aux associations dans l'annexe à la fin du rapport de présentation

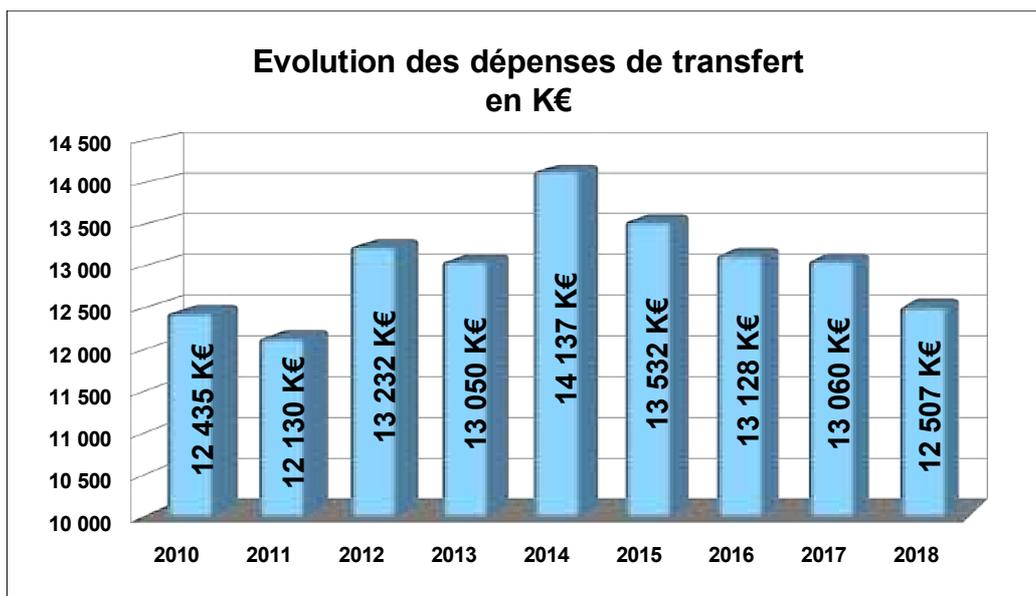
3.3.4 Les autres dépenses de transfert

Elles progressent globalement de 2,3% et sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 389 196 € en hausse de 1,7% par rapport au budget 2017. Cette progression est expliquée par une augmentation des charges sociales. Les autres dépenses sont en hausse de 6,2% par rapport au budget 2017, elles correspondent aux admissions en non valeur pour 33 324 €, aux classes d'intégrations scolaires pour 17 000 €, aux participations pour le dispositif ville vie vacances pour 8 950 € et à d'autres contributions diverses pour 3 720 €. Cette hausse est expliquée par une enveloppe légèrement plus importante des admissions en non valeur (29 718 € en 2017).

Les autres dépenses de transfert en €	BP 2017	BP 2018	BP 18 / BP 17
Indemnités élus	382 550	389 196	1,7%
Autres contributions	59 338	62 994	6,2%
Total autres dépenses de transfert retraitées	441 888	452 190	2,3%

Évolution des dépenses de transfert depuis 2010 de CA à CA jusqu'en 2017 et BP 18. Une forte baisse à partir de 2015.

En €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de transfert	12 435	12 130	13 232	13 050	14 137	13 532	13 128	13 060	12 507
% d'évolution		-2,45%	9,08%	-1,38%	8,33%	-4,28%	-2,99%	-0,52%	-4,23%

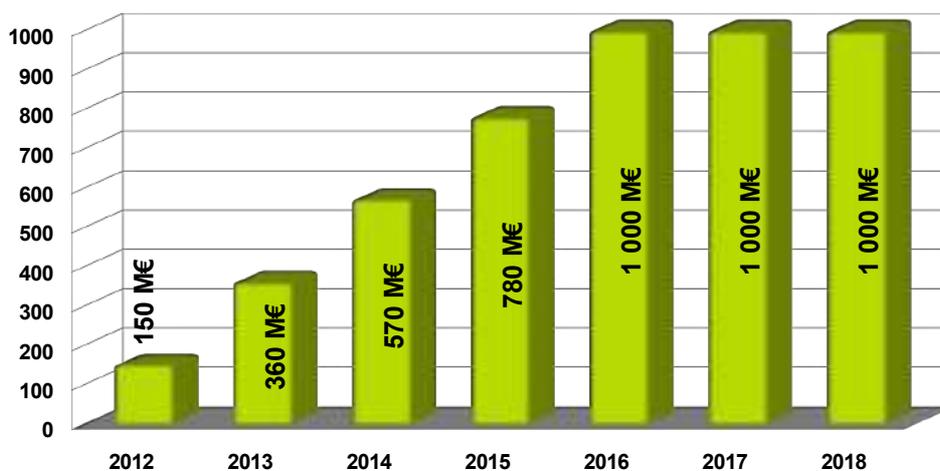


3.4 Le FPIC

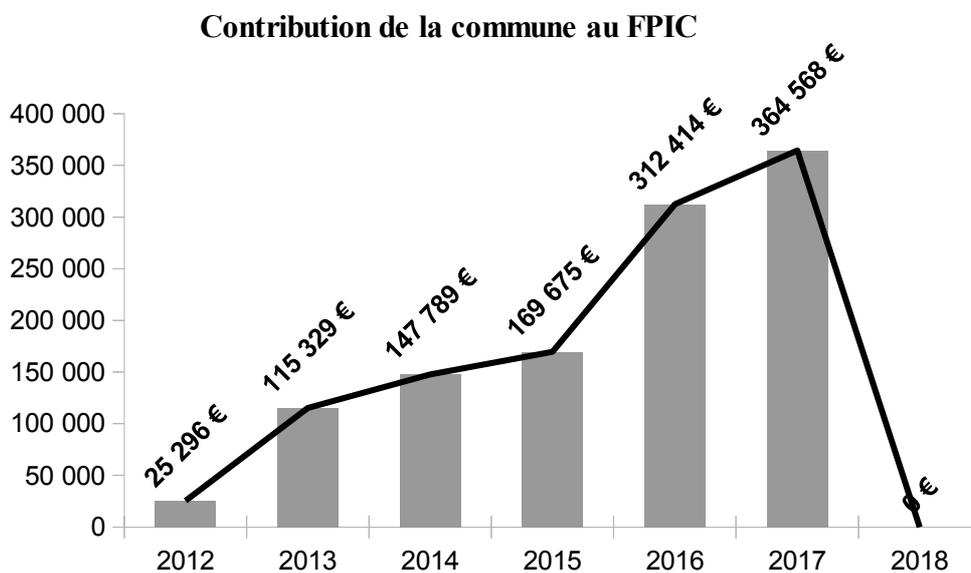
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation horizontale entre territoires (communes et intercommunalités). Le territoire de l'agglomération grenobloise est contributeur à ce fonds. Le montant de ce fonds, égal à 150 millions d'euros en 2012, a été porté progressivement à 1 milliard d'euros en 2016 (360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 et 1 milliard d'euros en 2016). Depuis 2016, le FPIC est figé à 1 milliard d'euros.

Péréquation horizontale - Evolution de l'enveloppe du FPIC en Millions d'euros



Seules les communes classées dans les 250 premières villes éligibles à la DSU peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC. Le calcul d'exonération prend en compte le rang DSU de l'année N-1. En 2017, la ville d'Échirolles était classée au rang 201 et peut donc bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC 2018 qui sera à la charge de la métropole.



L'INVESTISSEMENT

4.1 Les dépenses d'équipement

La rétrospective des dépenses d'équipement est représentée dans le tableau ci-dessous et reprend les crédits ouverts (RAR + BP + DM) ainsi que les réalisations des années 2011 à 2016 en fonction des comptes administratifs, l'année 2017 en fonction du compte administratif provisoire.

Le pourcentage moyen annuel de réalisation se situe à environ 67%. Depuis 2015, le pourcentage de réalisation se situe à 61% et génère des restes à réaliser. Les restes à réaliser 2017 s'élèvent à 2,9M€ et concernent principalement le PRU village sud et l'entretien/maintenance et gros travaux sur patrimoine actuel.

En €	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	RAR 2017	BP 2018
Crédits ouverts (RAR + BP + DM)	14 186 680	9 636 793	14 743 126	11 136 513	9 879 468	11 279 738	12 441 650	2 958 518	7 083 419
Mandaté (Comptes administratifs)	12 008 992	7 213 932	7 995 654	7 863 347	5 758 981	6 971 470	7 930 900		
% de réalisation / crédits ouverts	84,65%	74,86%	54,23%	70,61%	58,29%	61,81%	63,74%		

Pour 2018, les dépenses d'équipement s'élèvent à 7 083 419 € et se décomposent de la manière suivante :

- Les opérations sur patrimoine actuel
- Les opérations nouvelles
- Le programme de renouvellement urbain – Village sud
- Le programme de renouvellement urbain – Villeneuve
- Les subventions d'équipement versées
- Les programmes d'aménagement urbain

Les opérations sur patrimoine actuel avec les dépenses d'entretien/maintenance et gros travaux s'établissent à 3 608 772 € dont : 2 452 772 € pour les dépenses d'acquisitions et d'entretien / maintenance sur le patrimoine actuel (matériel, mobilier, mises aux normes, vidéo-protection véhicules, ...) et 1 156 000 € pour les gros travaux (Stade nautique, PV Couturier et fonds de concours opération la Luire)

Les opérations nouvelles s'élèvent à 74 520 € et concernent la maîtrise d'œuvre sur le ravalement des façades du centre du graphisme, les régularisations foncières et les études urbaines.

Le programme de renouvellement urbain du village Sud s'élève à 566 000 € avec 451 000 € pour les aménagements des espaces extérieurs dont 384 000 € pour la placette, 10 000 € pour des travaux de finition de l'équipement mutualisé et 105 000 € pour le solde du Multi accueil.

Le programme de renouvellement urbain Villeneuve s'élève à 155 067 € avec 64 167 € d'études sur les espaces publics et les équipements publics, 15 900 € sur le micro projet sur la place Beaumarchais et 75 000 € sur les travaux d'aménagement de locaux « Celestria » .

Les subventions d'équipements versées s'élèvent à 50 000 € dédiés à la campagne Mur Mur 2.

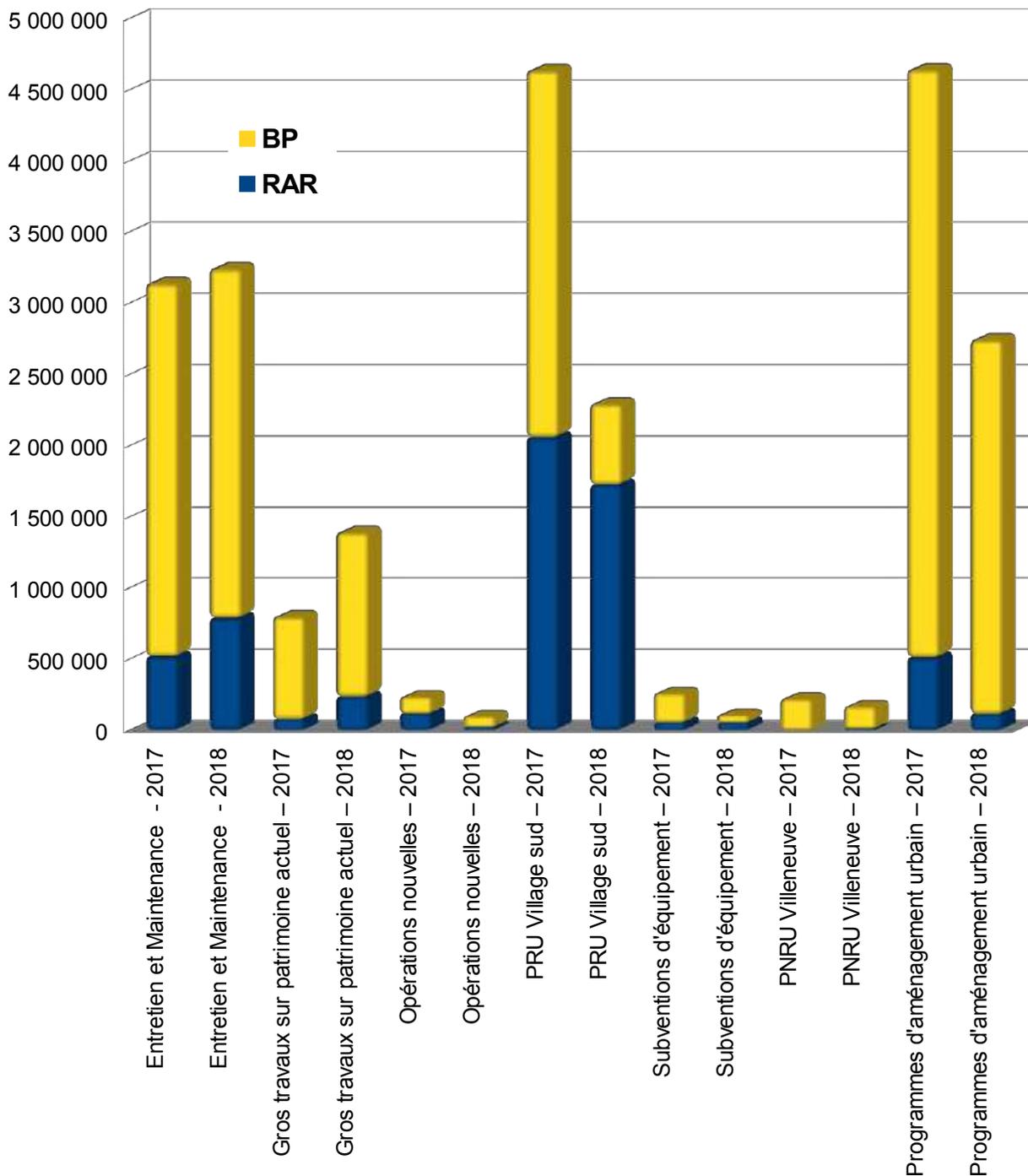
Les programmes d'aménagement urbain s'élèvent à 2 629 060 € avec principalement l'opération Karting, le projet l'Epure, Navis2,...

Les dépenses d'équipement

LIBELLE DE LA RUBRIQUE	RAR 16	BP 17	RAR17	BP18
Entretien et maintenance sur patrimoine actuel	520 475	2 620 232	790 732	2 452 772
Acquisitions	180 920	827 013	334 217	1 055 272
<i>Materiel et Mobilier - Services techniques</i>	80 470	128 046	68 219	152 090
<i>Matériel et mobilier - Autres Services</i>	29 562	267 867	59 637	353 682
<i>Site internet</i>	34 775	20 000	41 310	10 000
<i>Gestion électronique et démat des documents</i>	0	15 000	0	0
<i>Numériques Ecoles</i>	29 252	23 000	31 973	56 000
<i>Logiciels et matériels informatiques</i>	6 861	122 600	37 172	133 500
<i>Véhicules des services</i>	0	250 500	95 906	350 000
Entretien et maintenance	339 555	1 793 219	456 515	1 397 500
<i>Etudes non programmées, relevé topo, plans numérisés...</i>	0	18 000	0	26 000
<i>Etudes stratégie patrimoniale</i>	0	75 000	17 640	8 000
<i>Mise en accessibilité A'DAP</i>	0	300 000	39 806	300 000
<i>Travaux de mise aux normes électriques</i>	0	57 289	8 519	24 000
<i>Travaux de mise aux normes incendie</i>	1 650	115 000	0	82 900
<i>Travaux de mise aux normes alarmes</i>	0	0	0	52 840
<i>Contrat de chauffage P3</i>	0	61 650	0	63 500
<i>Amélioration thermique</i>	0	84 600	2 649	75 000
<i>Amélioration conso électricité</i>	0	29 000	7 462	30 000
<i>Tous travaux non individualisables</i>	199 280	384 780	35 418	290 000
<i>Vidéo-protection</i>	1 600	200 000	157 815	100 000
<i>Animal dans la ville</i>	1 405	1 200	0	0
<i>Travaux cimetières</i>	-	15 000	0	17 260
<i>Réseau assainissement - Eau potable</i>	29 740	71 000	40 303	43 000
<i>Bornes fontaines potables, pompes de relevage, système arrosage...</i>	0	10 000	0	10 000
<i>Eclairage public</i>	33 939	35 000	31 301	45 000
<i>Travaux fontaines</i>	0	15 000	0	15 000
<i>GUP</i>	0	132 000	64 669	100 000
<i>Aires de jeux - Mobilier urbain - Cours d'Ecoles</i>	21 795	65 200	3 023	45 000
<i>Travaux Espaces verts Est</i>	30 946	43 000	19 572	50 000
<i>Travaux Espaces verts Villeneuve</i>	0	16 000	4 856	0
<i>Travaux Espaces verts Ouest</i>	0	9 500	0	0
<i>Travaux Espaces verts Ville</i>	0	35 000	23 481	0
<i>Travaux Espaces verts Terrains de sport</i>	0	20 000	0	20 000
<i>Zone bleue</i>	19 200	0	0	0
Gros travaux sur patrimoine actuel	78 085	721 000	236 552	1 156 000
Rénovations patrimoine actuel	78 085	721 000	236 552	1 156 000
Stade Nautique	3 096	123 000	10 133	138 000
Gymnase DELAUNE	27 333	23 000	7 537	0
PGS P V Couturier	47 656	425 000	0	736 000
Opération La Luire	0	150 000	218 882	150 000
Réinstallations transitoires à minima des services municipaux	0	0	0	126 000
Centre de vacances Le grand travers	0	0	0	6 000
Subventions d'équipement	54 951	205 000	55 170	50 000
Subventions versées	54 951	205 000	55 170	50 000
<i>Campagne Mur Mur 2</i>	54 951	205 000	55 170	50 000
Opérations nouvelles	117 921	116 500	21 998	74 520
Foncier Etudes urbaines	2 847	48 500	16 738	53 000
<i>Régularisations foncières</i>	2 847	13 500	16 738	17 000
<i>Etudes urbaines</i>	-	35 000	-	36 000
Opérations nouvelles	115 074	68 000	5 260	21 520
<i>Maison des Associations + Centre du Graphisme - Ravalement des</i>	-	68 000	5 260	21 520
Programme de renouvellement urbain village sud	2 062 018	2 574 386	1 728 227	566 000
416 - <i>Espaces Publics</i>	-	1 263 404	0	451 000
422 - <i>Equipement mutualisé</i>	-	110 323	0	10 000
421 - <i>Multi accueil</i>	-	1 200 659	0	105 000
PRU Villeneuve	0	221 258	11 268	155 067
Total des dépenses d'équipement hors programmes d'aménagement	2 833 450	6 458 376	2 843 947	4 454 359
Programmes d'aménagement urbain	513 872	4 128 927	114 571	2 629 060
Total des dépenses d'équipement	3 347 322	10 587 303	2 958 518	7 083 419

Globalement, l'enveloppe des dépenses d'équipement s'élève à 10M€ dont 2,9M€ de restes à réaliser de 2017 et 7,1M€ de propositions 2018. En 2016, l'enveloppe globale était de 13,8M€ dont 3,1M€ de restes à réaliser 2016 et 10,6M€ de propositions 2017.

Les dépenses d'équipement 2017 - 2018 y/c Restes à réaliser



Les crédits relatifs aux programmes d'aménagement urbain s'établissent en dépenses et en recettes à 2 629 060 € et se décomposent comme suit :

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT URBAIN (PAU)	Flux financiers	2018
NAVIS	dépenses	150 000
	recettes	
	solde	-150 000
Ylis et Célestria	dépenses	153 000
	recettes	
	solde	-153 000
Berges du Drac 1 et 3	dépenses	100 000
	recettes	346 000
	solde	246 000
Berges du Drac 2	dépenses	100 000
	recettes	500 000
	solde	400 000
Ferrier Fournier Nicollet	dépenses	166 132
	recettes	
	solde	-166 132
Grange Sud (Artélia, Grosso Ravetto, DSV,ATOS)	dépenses	235 612
	recettes	458 060
	solde	222 448
Karting	dépenses	584 250
	recettes	650 000
	solde	65 750
EPURE	dépenses	788 240
	recettes	675 000
	solde	-113 240
Autres opérations	dépenses	351 826
	recettes	
	solde	-351 826
TOTAL PROGRAMMES	dépenses	2 629 060
	recettes	2 629 060
	solde	0

4.2 Le financement des investissements

Globalement les dépenses d'investissement représentent 17,4M€ et se décomposent de la manière suivante : 10,05M€ pour les dépenses d'équipement (7,1M€ au BP et 2,95M€ de restes à réaliser), 4,5M€ sur le remboursement du capital de la dette, 1,1M€ sur la reprise du déficit du résultat antérieur, 1M€ de dépenses imprévues pour consigner le montant versé par la Métropole au titre du dispositif de dette récupérable, 0,3M€ de remboursement du plan de relance, 0,2M€ d'attribution de compensation d'investissement et 0,25M€ de mouvements d'ordre.

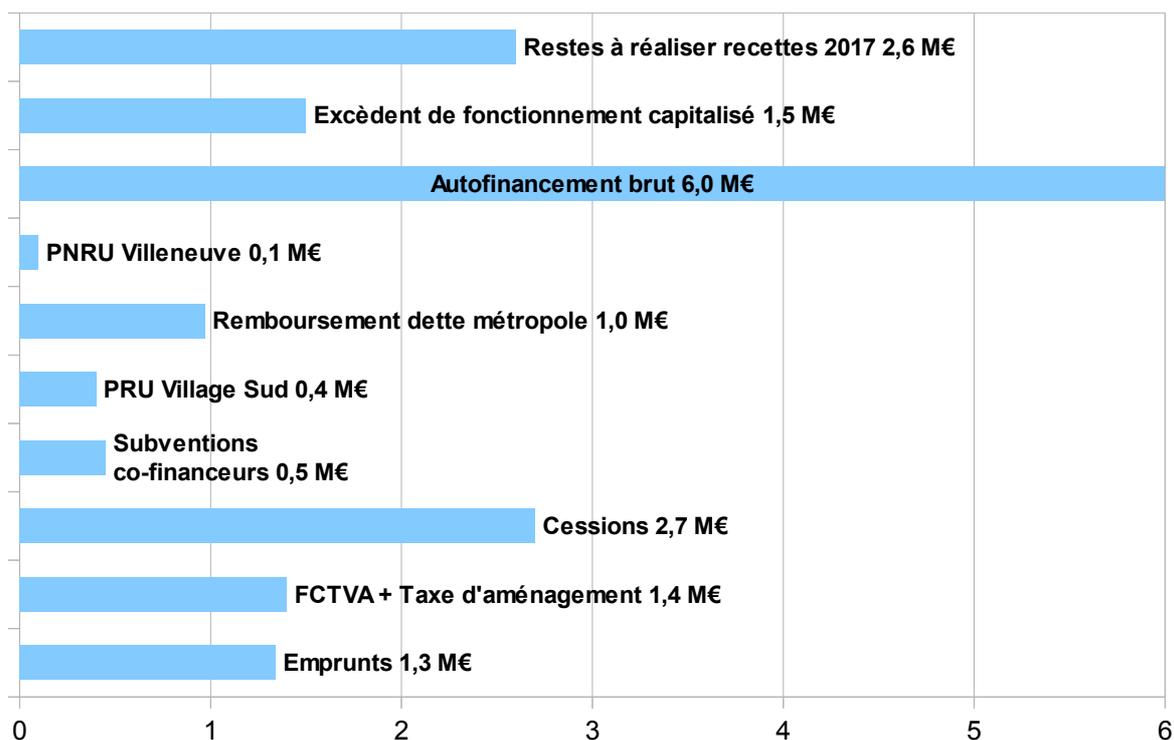
Le financement des dépenses d'investissement est constitué :

- de l'autofinancement brut pour 5 971 615 € associant le virement à la section d'investissement (4 742 515 €) et les dotations aux provisions et aux amortissements (1 229 100 €)
- du remboursement du capital de la dette récupérable de la métropole pour 973 879 €,
- du FCTVA (fonds de compensation de TVA) sur les investissements N-2 pour 1 122 000 €,
- de la taxe d'aménagement sur les permis déposés avant le 1 janvier 2015 pour 283 000 €,
- des subventions co-financeurs pour 454 720 € avec principalement :
 - 324 720 € de Dotation Territoriale 2017 / 2018 avec 167 946 € de Dotation sur l'ADAP accessibilité, 76 274 € de dotation sur les travaux dans les écoles, 80 500 € de Dotation sur le Restaurant scolaire PV Couturier,
 - 70 000 € de recettes des bailleurs sociaux avec 50 000 € sur la vidéo Protection et 20 000 € sur des travaux allée de la Rance,
 - 60 000 € de la Région sur la gestion urbaine de proximité,
- des recettes du programme de renouvellement urbain du Village 2 pour 435 600 € avec des financements sur :
 - les espaces extérieurs pour l'aménagement de la Placette avec 150 000 € de la Métropole et 90 000 € des bailleurs sociaux,
 - le Multi accueil pour 195 600 € de subvention CAF (Caisse d'Allocations Familiales).
- des recettes du programme national de renouvellement urbain de la Villeneuve pour 47 500 € avec 17 500 € de l'ANRU et 30 000 € de la Cohésion Sociale.
- des cessions d'immobilisations pour 2 704 060 € sur le programme de renouvellement urbain du Village sud avec 75 000 € sur la vente des locaux de la ludothèque et sur les programmes d'aménagement urbain pour 2 629 060 € avec les cessions d'immobilisations sur l'opération Epure pour 675 000 €, l'opération Berges du drac pour 846 000 €, l'opération Karting pour 650 000 € et l'opération Artélia pour 458 060 €.
- d'une enveloppe d'emprunt pour 1 341 900 € permettant un désendettement prévisionnel de la commune à hauteur de 3,16M€.
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit 2017 de la section d'investissement et le déficit sur les restes à réaliser de 2017 pour 1 478 021 €.
- des restes à réaliser recettes pour 2 633 741 €.

Soit un total de 17 446 036 €.

La couverture du capital de la dette de 4 500 000 € est assurée par : l'autofinancement brut de 5 971 615 €, le remboursement de la dette Métropole de 973 879 €, le FCTVA de 1 122 000 €, la taxe d'aménagement de 283 000 € et les recettes de cessions de 2 704 060 €.

Répartition des recettes d'investissement en million d'euros



5 L'ENDETTEMENT

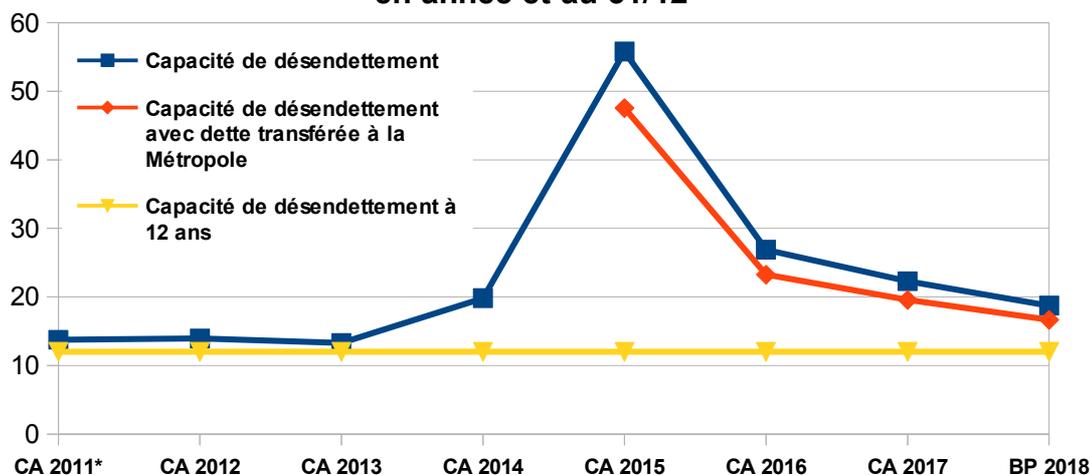
Quelques éléments de rétrospective concernant la dette sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

L'encours de dette est calculé au 31/12

En €	CA 2011*	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Montant emprunté	3 500 000	3 168 000	3 218 010	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900
Remboursement du capital de la dette	5 043 873	5 393 901	5 359 947	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 500 000
Encours de la dette au 31/12	64 271 977	62 046 076	59 904 139	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 504 849
Encours avec dette transférée à la Métropole au 31/12					50 231 273	48 892 876	47 103 133	44 918 912
Évolution de l'encours	-1 476 373	-2 225 901	-2 141 937	-693 761	-259 361	-2 453 257	-5 288 068	-5 992 911
Épargne brute hors cessions	4 672 590	4 447 100	4 515 470	2 988 678	1 056 554	2 101 879	2 407 678	2 696 337
Capacité de désendettement au 31/12	13,76	13,95	13,27	19,81	55,80	26,88	22,29	18,73
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole au 31/12					47,54	23,26	19,56	16,66

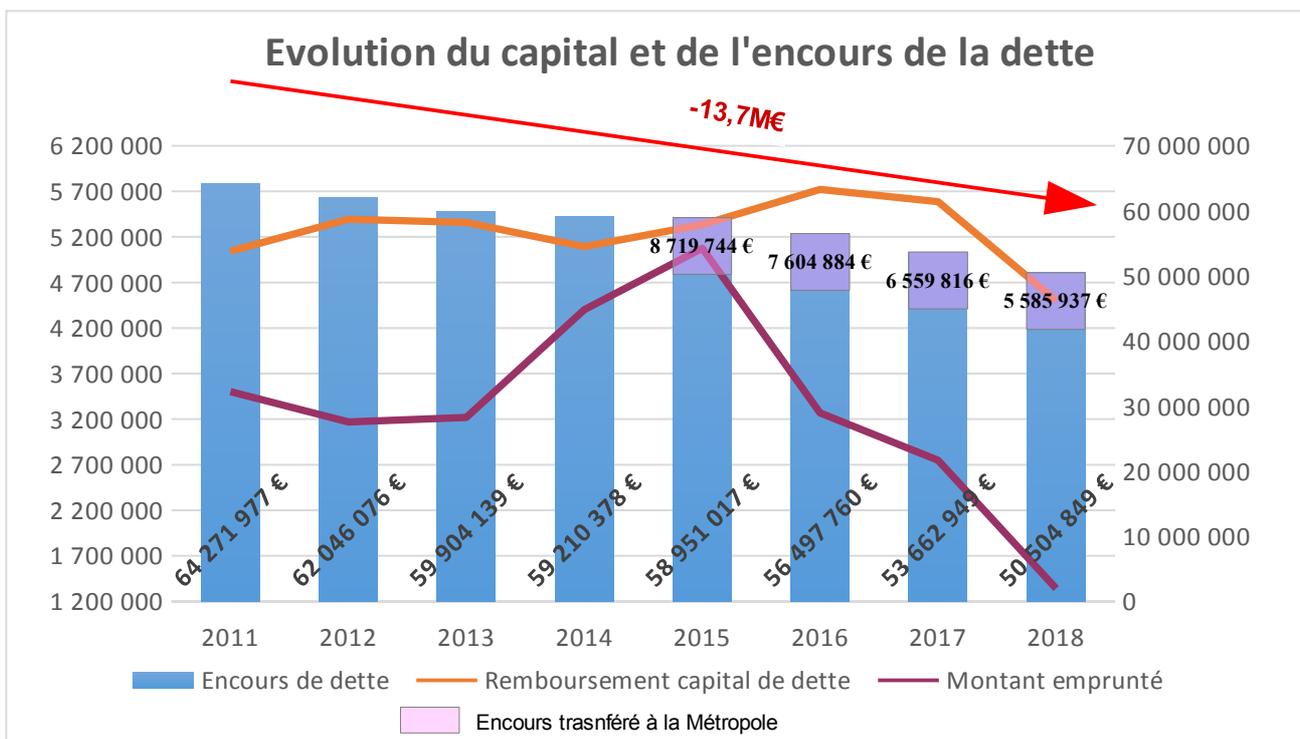
* les données de la colonne 2011 incluent un retraitement comptable de 67 500 €

Evolution de la capacité de désendettement de 2011 à 2018 en année et au 31/12



La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État. En 2016 et 2017, la poursuite du désendettement de la Commune s'accélère notamment grâce à la dette remboursable transférée à la métropole et à l'amélioration de l'épargne brute. Pour 2018, la poursuite de l'amélioration de notre épargne brute est due d'une part au travail réalisé par la majorité municipale sur les dépenses de gestion, des frais financiers en baisse et une légère progression de nos recettes, et d'autre part au désendettement de la commune permettant de poursuivre la réduction de notre capacité de désendettement.

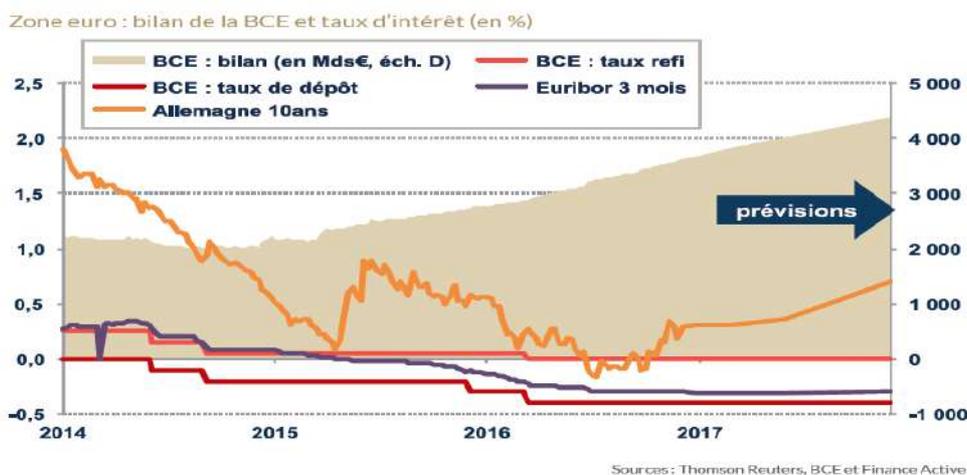
L'encours de la dette qui s'établissait à 64,3 M€ au 31/12/2011, s'élevait à 53,7 M€ au 31/12/2017 et est estimé à 50,5 M€ au 31/12/2018 avec un emprunt en 2018 à 1 341 900 € et un remboursement du capital de la dette de 4,5M€.

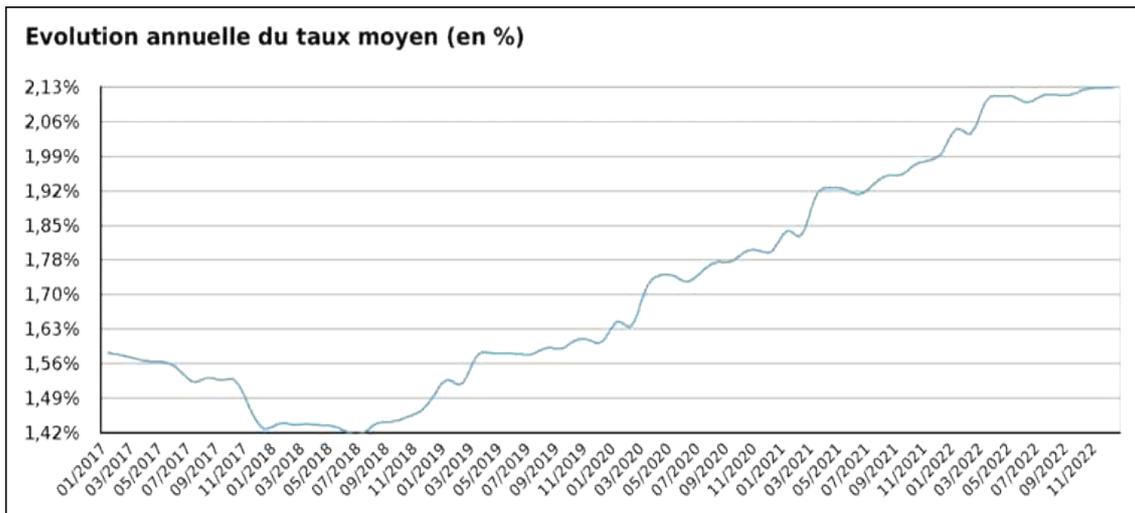
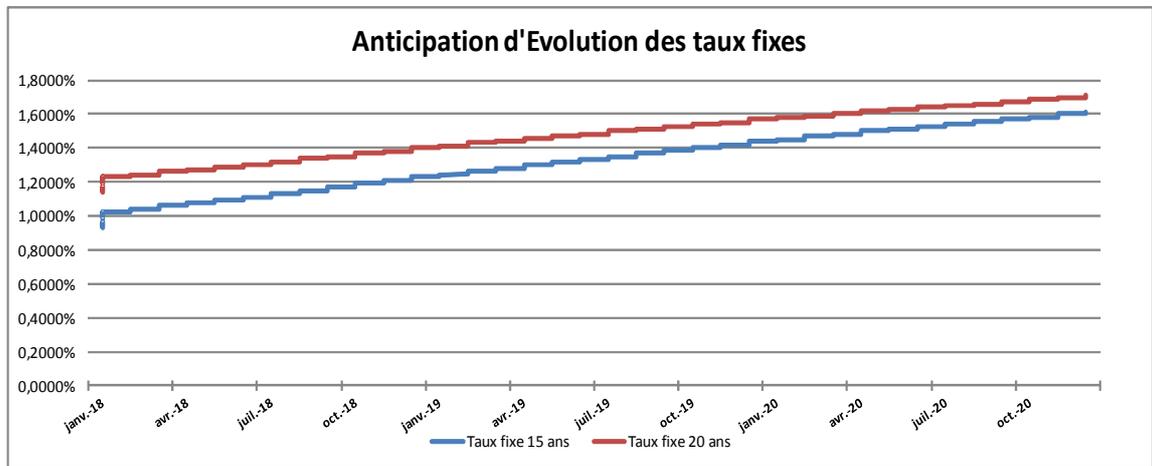
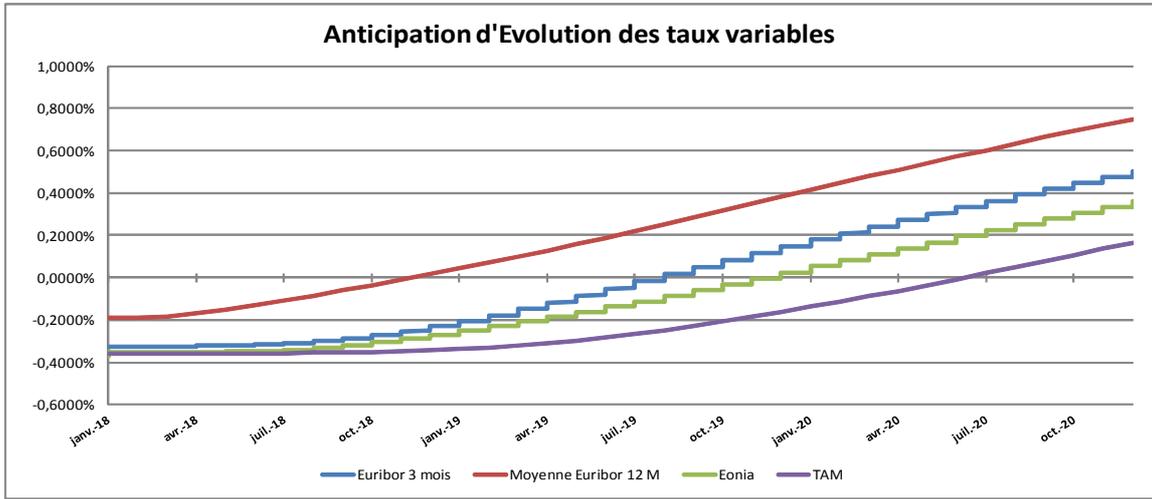


Perspective des taux d'intérêts pour 2018

Depuis 2011, la France n'avait pas connu une croissance économique à ce niveau, 1,8% en 2017, avec une prévision INSEE du maintien de ce taux pour 2018. Dans le cadre d'une évolution économique due notamment aux conditions de crédits avantageuses et des taux directeurs très bas, les banques centrales comme la FED (États Unis) et la BCE (Europe) maintiennent leurs taux directeurs au même niveau.

Une revalorisation trop rapide de ces taux aurait pour conséquence d'enrayer une mécanique économique encore fragile. Pas d'anticipation des taux courts (Euribor, Eonia, ...), à l'inverse les taux longs connaîtront une remontée graduelle due principalement aux perspectives de croissance et d'inflation et la fin d'achat d'actifs par la BCE. Ils resteront toutefois à un niveau bas par rapport à la moyenne historique.



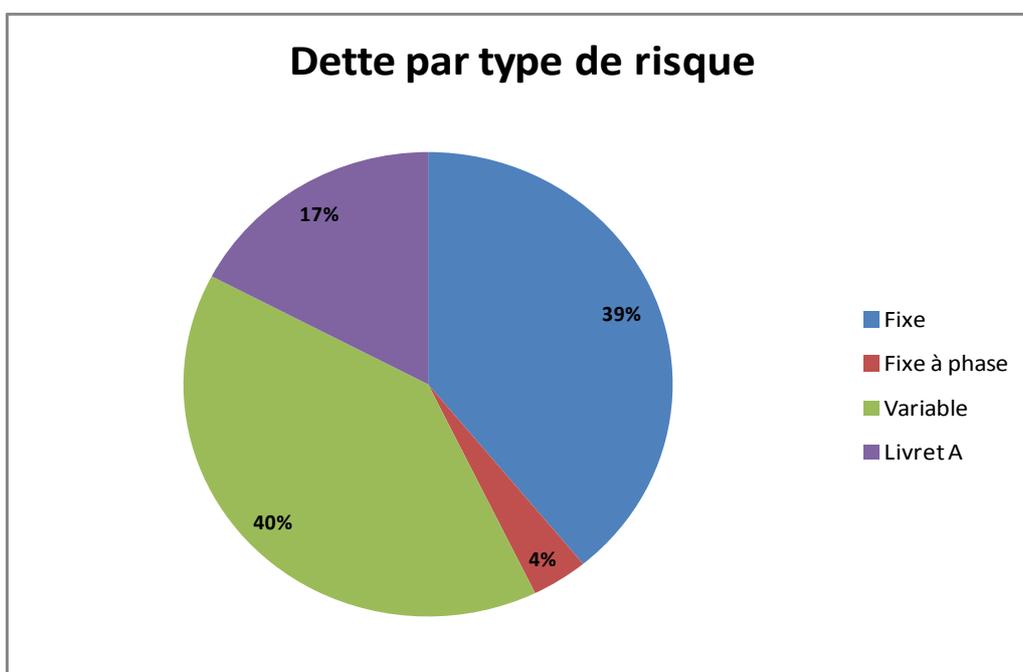


La structure de dette de la ville au 31/12/2017 comporte toujours une part importante de taux variables (39,9%) mais sa part de taux fixes s'est beaucoup renforcée pour atteindre 42,8 % à fin 2017.

La ville bénéficie pleinement, grâce à cette répartition, du contexte de taux bas pour réduire au maximum ses frais financiers.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	20 963 887,55	39,07%	2,84%
Fixe à phase	2 000 000,00	3,73%	0,66%
Variable	21 417 586,85	39,91%	0,14%
Livret A	9 281 474,59	17,30%	1,42%
Total	53 662 948,99	100,01%	1,43%

Etat généré au 31/12/2017



Depuis 2014, la part de taux variables a diminué en passant de 51,2% à 39,9% fin 2017 suite à des opérations de fixation de taux visant à baisser l'exposition de l'encours à une éventuelle remontée des taux courts. Ces opérations n'ont pas pour autant eu pour effet d'augmenter le taux moyen payé puisque celui-ci a poursuivi sa baisse pour atteindre 1,43% en 2017 contre 1,58 % en 2016 et 1,68% en 2015.

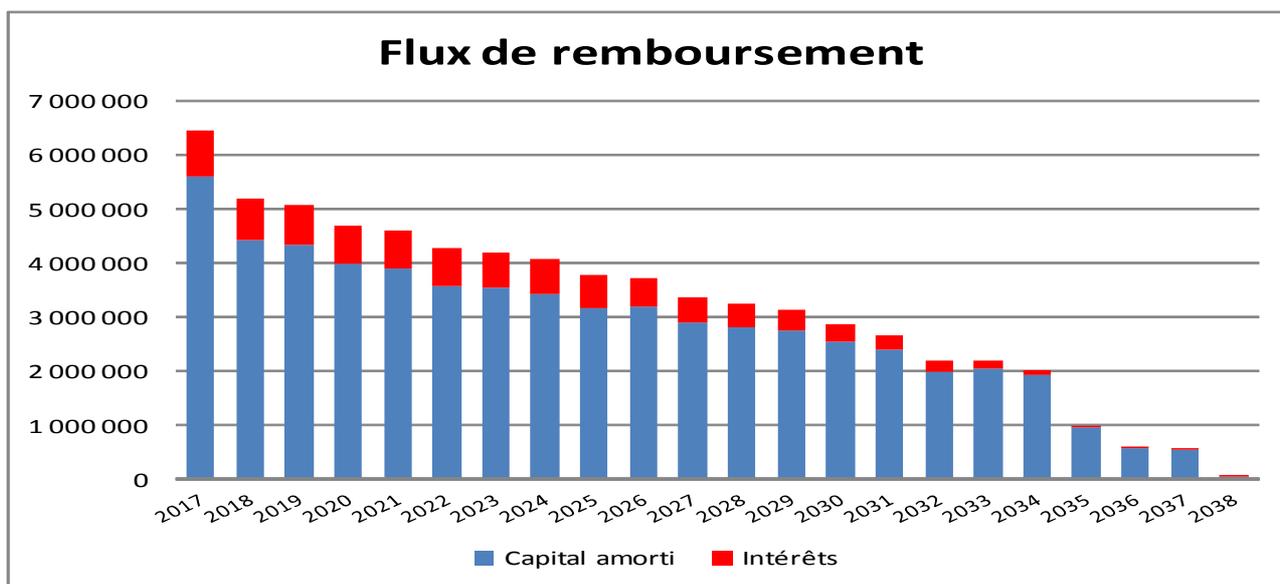
Cette baisse s'explique par des taux variables en zone négative sur une grande période de l'année 2017.

L'annuité de la dette et le capital restant dû

L'annuité de la dette

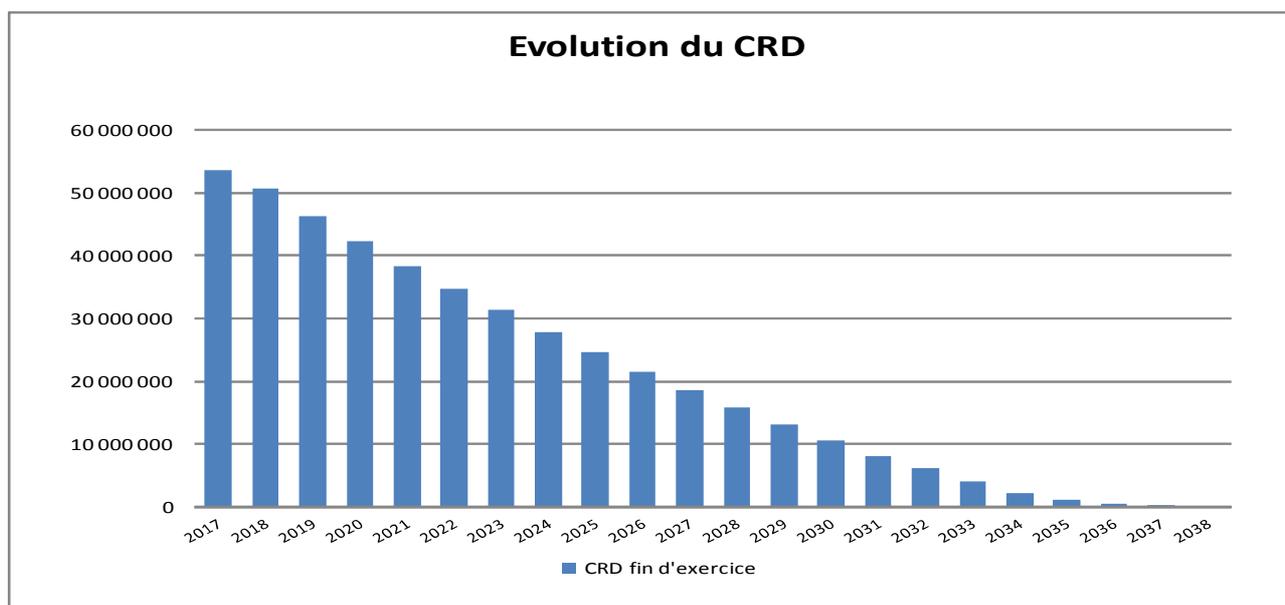
Comme le montre le graphique ci-dessous, le profil d'annuité de l'encours indique une forte baisse de l'annuité à partir de 2018 ce qui permet un desserrement de la contrainte budgétaire.

Les diminutions de l'annuité entre 2017 et 2018 s'expliquent par l'extinction de cinq contrats d'emprunt pour un capital restant dû au 31/12/2017 de 1,6M€.



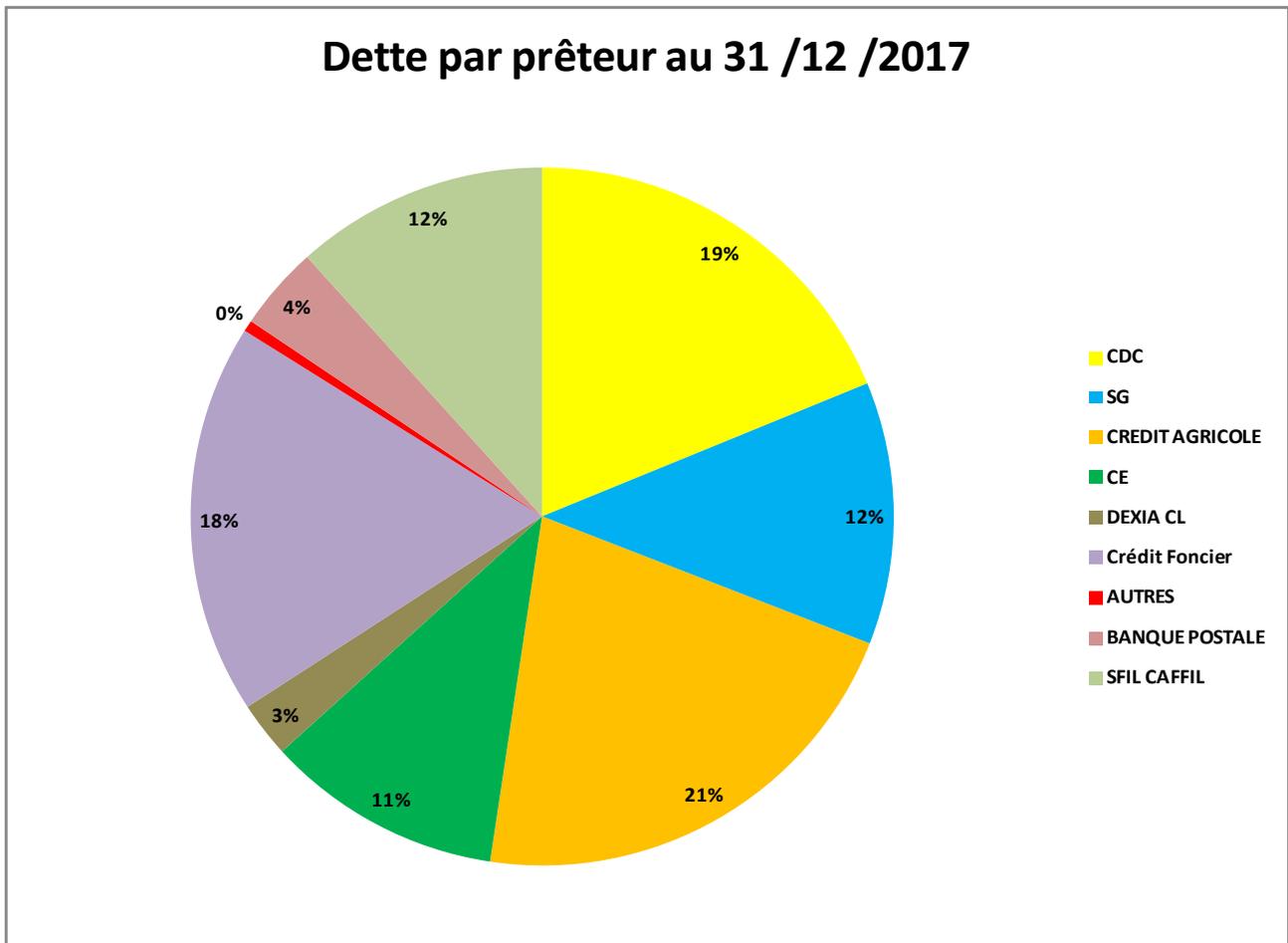
Le profil d'extinction de la dette

CRD : capital restant dû au 131/12/2017 hors nouveaux emprunts 2018.



Les partenaires bancaires

Au 31/12/2017, la répartition par prêteur montre une grande diversité de prêteurs dans l'encours de la ville. Toutefois ces dernières années, les banques continuant à accompagner la ville ont été la CDC et la caisse d'épargne.



Les orientations 2018

Le contexte macroéconomique devrait permettre un maintien de taux d'intérêt très bas ce qui permet de réduire au maximum la part des frais financiers dans l'équilibre de la section de fonctionnement en les maintenant pour 2018 à 789 000 € contre 925 000 € en 2017 et 1 050 000 € en 2016.

La classification des risques

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

Matrice des risques charte Gissler

Selon cette classification, 100% de l'encours de dette de la Ville est positionné « Sans risque » (A1).



6 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 2018, les engagements hors bilan s'élèvent à 17,5 millions d'euros et se détaillent comme suit :

- le stock de terrains en vue d'opérations d'aménagements de zones porté par l'Établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL-D) pour un montant estimé à 6,5 millions d'euros ;
- les garanties d'emprunt liées aux investissements des opérateurs sociaux pour environ 11 millions d'euros au 31/12/2017 et 10,4 millions d'euros au 31/12/2018;

année d'origine	nature de l'engagement	organisme bénéficiaire	durée en années	dette en capital à l'origine	dette en capital 01/01/2018	annuité versée au cours de l'exercice
2006	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une maison située 4 rue de Provence (Anselme/Zaza) – Cadastre AI 120 – Surface 988 m2	EPFL-D	10 + 5	280 000	317 275	0
2007	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment commercial situé 13 rue du Tremblay SCI Rondeau Libération (Aquilus) – Cadastre BE 40 – Surface 1 003 m2	EPFL-D	10 négociation en cours	427 000	537 180	0
2012	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment d'activité situé 6 impasse de Lorraine SCIER – Les entreprises réunies (opération Artélia) – Cadastre AH 5 – Surface 1 514 m2	EPFL-D	6	420 000	91 612	91 612
2009	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une maison située 5 rue Emile Zola - Mme Dal Carobbo – Cadastre BE 36 – Surface 263 m2	EPFL-D	10	229 000	274 551	0
2009	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une maison située 7 rue Emile Zola – Consorts Dal Carobbo – Cadastre BE 37 – Surface 270 m2	EPFL-D	10	320 000	390 648	0
2009	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un immeuble d'habitation insalubre et commerce situés 1,3, rue Emile Zola - SCI DP – Cadastre BE 35 – Surface 930 m2	EPFL-D	10	230 000	328 487	0
2012	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une villa EDF située 21 avenue Paul Vaillant Couturier – Cadastre AY 331 – Surface 1 556 m2	EPFL-D	8	206 800	221 279	0
2011	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment artisanal SCI du Tremblay (REDA) situé 1 rue du 19 mars 1962 – Cadastre BE 33 – Surface 1 087 m2	EPFL-D	10	325 000	379 046	0
2012	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une maison Fantini située 8 rue Eugène Pottier – Cadastre BE 38 – Surface 270 m2	EPFL-D	10	110 000	140 546	0
2014	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment industriel secteur Grange Sud SCI CEFY situé 3 rue du Jura – Cadastre AI 110 – Surface 2 500 m2	EPFL-D	10	665 000	618 757	0
2015	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment à usage de bureaux 3 rue Missak Manouchian. Cadastre AL 225 – Surface 791 m ²	EPFL-D	10	420 000	433 764	0
2016	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment à usage d'activité (stockage et bureaux) actuellement sous bail commercial au profit de la société DSV, 1 rue du Jura. Cadastre AI 13-14-15-96 – surface 4.000 m ²	EPFL-D	10	2 800 000	2 753 220	0
TOTAUX				6 432 800	6 486 365	91 612

7 – LE BUDGET DU CENTRE VILLE

En 2018, le budget annexe du centre ville est consacré exclusivement à l'aménagement de l'îlot 27 de la Zac Centre 2 et ses abords.

Les dépenses d'aménagement étant couvertes par la vente de charges foncières, il n'est pas prévu de recettes de subvention de la ville.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à 1 130 114 €.

Elles concernent les études pour 17 000 € et les travaux pour 23 000 € de la traversée cycles sur l'avenue FTPF, les travaux de VRD de l'îlot 27 pour 31 100 € et des réserves de travaux à définir pour 359 014 € pour l'équilibre de la section de fonctionnement. Les autres dépenses sont des mouvements d'ordre équilibrés en dépenses et en recettes.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 130 114 €.

Elles concernent une vente de charges foncières sur l'Îlot 27 pour 700 000 €. Les autres recettes sont des mouvements d'ordre équilibrés en recettes et en dépenses.

La section d'investissement reprend le résultat déficitaire de l'exercice 2017 pour 269 886 € et des mouvements d'ordre équilibrés en dépenses et en recettes sur les variations de stocks.

Budget annexe du Centre Ville

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2018		BP 2018
Études et Travaux traversée cycles FTPF	40 000	Charges foncières Îlot 27	700 000
Travaux VRD Ilot 27	31 100		
Réserve travaux à définir	359 014		
Mouvements d'ordre de section à section	700 000	Mouvements d'ordre de section à section	430 114
TOTAL DEPENSES REELLES	1 130 114	TOTAL RECETTES REELLES	1 130 114

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2018		BP 2018
Mouvements d'ordre de section à section	430 114	Mouvements d'ordre de section à section	700 000
Reprise du résultat N-1	269 886		
TOTAL DEPENSES REELLES	700 000	TOTAL RECETTES REELLES	700 000

8 - ANNEXES

Répartition des subventions aux associations

Gestionnaires	Associations	BP 2018
A40 - RH	CSL	92 148
Total A40 - Ressources Humaines		92 148
A50 - POLICE MUNICIPALE	SUBV AU SYNDICAT DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES	900
Total A50 - Police Municipale		900
C05- ENVIRONNEMENT	LPO	1 000
C05- ENVIRONNEMENT	FRAPNA Isère	900
C05- ENVIRONNEMENT	ADTC	175
C05- ENVIRONNEMENT	SPA	175
C05- ENVIRONNEMENT	MJC ROBERT DESNOS	1 650
C05- ENVIRONNEMENT	ASL (Association des Résidences du Village)	600
Total C05- Environnement		4 500
E00-EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU VIEUX VILLAGE-MARCHE DE NOEL	26 100
E00 - EDVA	SUBV. A L'ASSOCIATION VIEUX VILLAGE-BEAUTE DE LA TERRE-EXPO	866
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE VIEUX VILLAGE	274
E00 - EDVA	SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN VILLAGE SUD	250
E00 - EDVA	SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN ESSARTS-SURIEUX	250
E00 - EDVA	SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN LUIRE VISCOSE	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ANACR (Echirolles / Eybens)	330
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ARAC	319
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO MAROCAINE	295
E00 - EDVA	SUBVENTION A ECHIROLLES SOLIDARITE PALESTINE	330
E00 - EDVA	SUBVENTION A LA FNACA	657
E00 - EDVA	SUBVENTION A LA FNACA-COMITE DE LIAISON	100
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'AMICALE CNL DES LOCATAIRES LE FLOREAL	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS BAYARD	303
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES GRANGES (Gazette)	500
E00 - EDVA	SUBVENTION A LA PREVENTION ROUTIERE	500
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'AMICALE DES CEDRES	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION CNL HLM PIERRE SEMARD	350
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS QUARTIER JEAN JAURES	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DE LA COMMANDERIE	274
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DES GRANGES	300
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE BOURG NEUF	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACE FLEURI	364
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU COEUR DU CENTRE	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMICALE DES HABITANT (LIMOUSIN)	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA VISCOSE	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION VOIX DES ESSARTS	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOC CONSTRUIRE ENSEMBLE NOS DIFFERENCES	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOC CAP O ESSARTS	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DU GATINAIS	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DE LA LUIRE	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS SUD OUEST	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOC DE DEFENSE DES LOCATAIRES VILLAGE SUD	250
E00 - EDVA	SUBVENTION A L'ASSOCIATION VOIX DE FEMMES	250
E00 - EDVA	SUBVENTION POUR LES FESTIVITES DES ASSOCIATIONS-ENVELOPPE	15 000
E00 - EDVA	SUBVENTION POUR FONDS INITIATIVE DES HABITANTS-ENVELOPPE	5 000
E00 - EDVA	SUBVENTION AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS-ENVELOPPE	2 500
Total E00 - Vie associative		58 862
E00 - REIN	SUBVENTION A ALESIAH	665
E00 - REIN	SUBVENTION A LA RADIO ITALIENNE	300
E00 - REIN	SUBVENTION A LA PALESTINE	4 000
E00 - REIN	SUBVENTION POUR LA COOPERATION BENIN	20 000
E00 - REIN	SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECHIROLLES LANGUES ET CULTURES	2 492
Total E00 - Relations internationales		27 457
Total E00 - Vie associative et relations internationales		86 319

Gestionnaires	Associations	BP 2018
F00 - CULTURE	SUBVENTION A ACDE-LA CHORALE D'ECHIROLLES	1 097
F00 - CULTURE	SUBVENTION A AM'ARTISTES EN SOIE	320
F00 - CULTURE	SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CHORALE DE L'AMITIE"	1 165
F00 - CULTURE	SUBVENTION A LA FANFARE MUNICIPALE L'ECHO D'ECHIROLLES	3 084
F00 - CULTURE	SUBV A LA FANFARE L'ECHO D'ECHIROLLES-CONV SIM J WIENER	10 324
F00 - CULTURE	SUBV LES ATELIERS DE DANSE (EX LE ZEBRE ET LA LICORNE)	2 117
F00 - CULTURE	SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORGUE A ECHIROLLES	728
F00 - CULTURE	SUBVENTION CULTURE DU COEUR EN ISERE	369
F00 - CULTURE	SUBVENTION A KALEIDOSCOPE	3 426
F00 - CULTURE	SUBVENTION A REGARTS	1 825
F00 - CULTURE	SUBVENTION A FAIT D'EAU ET DE BULLES (THEATRE)	369
F00 - CULTURE	SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)	485
F00 - CULTURE	SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE	240
F00 - CULTURE	SUBVENTION A AVALANCHE DANSE	240
F00 - CULTURE	SUBVENTION A NEO	240
F00 - CULTURE	SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL	240
F00 - CULTURE	SUBVENTION A AFMD (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)	1 500
Total F00 - Culture		27 769
G00-sports	SUBVENTION AIKIKAI	110
G00-sports	SUBVENTION AGRES DU VENT	788
G00-sports	SUBVENTION ALE ATHLETISME	3 492
G00-sports	SUBVENTION ALE BADMINTON	1 638
G00-sports	SUBVENTION ALE BASKET	7 930
G00-sports	BOXE CLUB ECHIROLLES	7 750
G00-sports	SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE	4 014
G00-sports	SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME	1 050
G00-sports	SUBVENTION ALE DANSE IDEALE	1 593
G00-sports	SUBVENTION ALE ECHECS	290
G00-sports	SUBVENTION ALE ESCALADE	875
G00-sports	SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)	450
G00-sports	SUBVENTION ALE GOLF	368
G00-sports	SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE	4 556
G00-sports	SUBVENTION ALE HANDISPORT	1 592
G00-sports	SUBVENTION ALE PETANQUE	1 440
G00-sports	SUBVENTION ALE RUGBY	11 058
G00-sports	SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE	2 034
G00-sports	SUBVENTION ALE SPRINT CLUB	1 124
G00-sports	SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES	15 000
G00-sports	SUBVENTION AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	23 765
G00-sports	SUBVENTION ALE TRIATHLON	1 240
G00-sports	SUBVENTION ALE VOLLEY	940
G00-sports	SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE	365
G00-sports	SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL	8 827
G00-sports	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON	500
G00-sports	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO	500
G00-sports	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR	500
G00-sports	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE	500
G00-sports	SUB.CLUB BOULISTE ECHIROLLES/12H BOULES & CHALLENGE DI FAZIO	510
G00-sports	SUBVENTION-ENVELOPPE NON AFFECTEE	269 662
G00-sports	SUBVENTION FOOT BALL CLUB ECHIROLLES	57 500
G00-sports	SUBVENTION FUTSAL CLUB PICASSO	19 400
G00-sports	SUBVENTION HAND BALL CLUB ECHIROLLES EYBENS	20 000
G00-sports	SUBVENTION JUDO AGGLOMERATION ECHIROLLES	8 730
G00-sports	SUBVENTION KARATE CLUB D'ECHIROLLES	485
G00-sports	SUBVENTION MONTAGNE EVASION	459
G00-sports	SUBVENTION NAUTIC CLUB ALP 38	18 430
G00-sports	SUBVENTION OSE	15 075
G00-sports	SUBV.SECT VERCORS ECHIROLLES EDUCAT.PHYS ET GYM VOLONTAIRE	2 330
G00-sports	SUBVENTION SPORT 10 - 10 KMS D'ECHIROLLES	1 650
G00-sports	SUBVENTION TAEKWONDO FIGHT ECHIROLLES	270
G00-sports	SUBVENTION VIE ET PARTAGE	3 690
G00-sports	SUBVENTION WATER POLO	1 820
G00-sports	SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)	8 140
G00-sports	SUBVENTION SPORT DANS LA VILLE	20 000
G00-sports	SUBVENTION - EMPLOIS AVENIR- BOXE CLUB	1 890
G00-sports	SUBVENTION - EMPLOIS AVENIR-AS SURIEUX	1 890
G00-sports	SUBVENTION - EMPLOIS AVENIR-JUDO AGGLO ECHIROLLES	1 890
G00-sports	SUBVENTION - EMPLOIS AVENIR-AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	1 890
Total G00-S sports		560 000

Gestionnaires	Associations	BP 2018
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - POSTE DIRECTRICE MJC DESNOS	55 000
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - MJC DESNOS	126 635
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - CLJ	1 000
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - AAAMI	1 000
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - AAAMI	5 000
I00-DJIP	SUBV. FONCT. - MJC DESNOS - CONTRAT ENF JEUNESSE SEJOUR	9 000
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - MEDIATION DE NUIT - AGIL	6 300
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - VIE ET PARTAGE	1 700
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - AREPI	2 000
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - SIAAJ	1 500
I00-DJIP	SUBV. FONCTIONNEMENT - PROPULSE	13 000
Total I00-Jeunesse		222 135
K00 - EDUCATION	SUBVENTION JEUNESSE EN PLEIN AIR	725
K00 - EDUCATION	SUBVENTION D.D.E.N	150
K00 - EDUCATION	SUBVENTION APASE (DRE)	21 600
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 644
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE CASANOVA PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 064
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE COUTURIER CL+PE (COOP SCOL EC)	729
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	1 596
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE DOLTO CL+PE (COOP SCOL EC)	880
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE JAURES CL+PE (COOP SCOL EC)	1 065
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	1 002
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE MARAT CL+PE (COOP SCOL EC / REP JEAN VILAR)	2 178
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE MOULIN CL+PE (COOP SCOL EC)	880
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE LANGEVIN 1 CL+PE (COOP SCOL EC)	1 336
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE LANGEVIN 2 CL+PE (COOP SCOL EC)	
K00 - EDUCATION	SUBV. MATERNELLE TRIOLET CL+PE (COOP SCOL EC / REP VILAR)	912
K00 - EDUCATION	SUBV. ELEMENTAIRE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP VILAR)	4 842
K00 - EDUCATION	SUBV. ELEMENTAIRE COUTURIER CL+PE (ASSUSSEP / REP PICASSO)	1 370
K00 - EDUCATION	SUBV. ELEMENTAIRE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	1 830
K00 - EDUCATION	SUBV.ELEMENTAIRE DAVID CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE/REP PICASSO)	3 337
K00 - EDUCATION	SUBV. ELEMENTAIRE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	2 710
K00 - EDUCATION	SUBV. ELEMENTAIRE DOLTO CL+PE	1 386
K00 - EDUCATION	SUBV. ELEMENTAIRE JAURES CL+PE (COOP SCOL EC PUB MIXTE)	1 918
K00 - EDUCATION	SUBV. ELEMENTAIRE LANGEVIN CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE 1)	2 772
K00 - EDUCATION	SUBV. ELEMENTAIRE MARAT CL+PE (ASSUSSEP EC / REP JEAN VILAR)	4 994
K00 - EDUCATION	SUBV. ELEMENTAIRE MOULIN CL+PE (OCCE - MIXTE)	1 647
K00 - EDUCATION	SUBV.COLLEGE JEAN VILAR (Foyer socio éducatif) COOP SCOLAIRE	300
K00 - EDUCATION	SUBV.COLLEGE JEAN VILAR - SEGPA	300
K00 - EDUCATION	SUBV. COLLEGE LOUIS LUMIERE-FOYER SOCIO EDUCATIF	300
K00 - EDUCATION	SUBV. COLLEGE PABLO PICASSO-FOYER SOCIO EDUCATIF	300
K00 - EDUCATION	SUBV. LYCEE THOMAS EDISON-FOYER SOCIO EDUCATIF	700
Total K00 - Education		64 467
L00 - SOCIAL - HABI	SUBV. HABITAT ENVELOPPE	12 000
Total L00 - Social		12 000
	TOTAL GENERAL	1 070 238